

Sécurité en Europe et organisations internationales

Vers une Alliance rééquilibrée ?

Mémoire de géopolitique

du commandant Jean-claude GANJOUEFF

dans le cadre de l'étude dirigée « Courants idéologiques et
géopolitique »

Directeur : Monsieur Jean-luc POUTHIER

Avril 2002

L'Europe de la défense

Sommaire

Partie I :

Pourquoi une Europe de la défense ?

Partie II :

Historique de l'Europe de la défense

Partie III :

Quelle Europe de la défense ?

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 1 |
| I. Pourquoi une Europe de la défense ? | 3 |
| <u>1.1. Un pilier de l'Europe</u> | 3 |
| <u>1.2. Contexte géopolitique</u> | 4 |
| 1.2.1. Généralités | 4 |
| 1.2.2. Menaces provenant de l'Est | 4 |
| 1.2.2.1. La Biélorussie | 4 |
| 1.2.2.2. L'Ukraine | 5 |
| 1.2.2.3. La Russie | 6 |
| 1.2.3. Menaces provenant des pays du Sud Méditerranéen et du Moyen-Orient | 6 |
| 1.2.3.1. Décalage idéologique | 6 |
| 1.2.3.2. Le fondamentalisme islamique | 7 |
| 1.2.3.3. Prolifération des armements | 9 |
| 1.2.3.4. La pauvreté | 9 |
| 1.2.3.5. Pression démographique | 11 |
| <u>1.3. Les enjeux</u> | 11 |
| 1.3.1. Assurer la sécurité de l'Europe | 11 |
| 1.3.2. Préserver son indépendance | 12 |
| II. Historique de l'Europe de la défense | 14 |
| <u>2.1. Prépondérance américaine</u> | 14 |
| 2.1.1. Une alliance défensive | 14 |
| 2.1.2. La dérive atlantiste | 14 |
| 2.1.3. Echec de la Communauté européenne de Défense | 15 |
| 2.1.4. Le problème allemand | 16 |
| <u>2.2. Mise en sommeil du processus de construction de la défense européenne</u> | 16 |
| 2.2.1. Des initiatives sans résultat probant | 16 |
| 2.2.2. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe | 17 |
| <u>2.3. Relance du processus de construction de la défense européenne</u> | 19 |
| 2.3.1. Réactivation de l'UEO | 19 |

| | |
|--|-----------|
| 2.3.2. Le traité de Maastricht | 20 |
| 2.3.3. Le traité d'Amsterdam | 21 |
| 2.3.4. Le sommet franco-britannique de Saint-Malo | 21 |
| 2.3.5. Le sommet européen de Cologne | 22 |
| 2.3.6. Le sommet européen d'Helsinki | 23 |
| 2.3.7. La conférence de capacités de Bruxelles | 24 |
| 2.3.8. Le sommet européen de Nice | 24 |
| 2.3.9. Les avancées récentes | 24 |
| III. Quelle Europe de la défense ? | 26 |
| <u>3.1. Le besoin de défense</u> | 26 |
| <u>3.2. Aspects budgétaires</u> | 26 |
| <u>3.3. Les organisations en présence</u> | 28 |
| 3.3.1. Les organisations mineures | 28 |
| 3.3.1.1. L'Union de l'Europe occidentale | 28 |
| 3.3.1.2. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe | 29 |
| 3.3.2. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord | 29 |
| 3.3.3. L'Union européenne | 31 |
| <u>3.4. Les forces en présence</u> | 33 |
| 3.4.1. Position américaine | 33 |
| 3.4.1.1. Trois écoles de pensée | 33 |
| 3.4.1.2. Anticipations américaines | 34 |
| 3.4.1.3. Les garde-fous américains | 35 |
| 3.4.2. Position européenne | 36 |
| 3.4.2.1. Des oppositions fortes | 36 |
| 3.4.2.2. Les conflits de l'ex-Yougoslavie | 36 |
| 3.4.2.3. Le revirement britannique | 37 |
| <u>3.5. Le nécessaire rééquilibrage</u> | 37 |
| 3.5.1. Constat | 37 |
| 3.5.2. Solution | 38 |
| CONCLUSION | 41 |

ANNEXES

Annexe 1 : Les principales organisations de sécurité en Europe

Annexe 2 : Les trois piliers de l'Union européenne

Annexe 3 : Comparaisons Etats-Unis/Union européenne

Introduction

Confrontés à l'expansionnisme « communiste », les Etats d'Europe de l'Ouest ont confié, dès la fin du second conflit mondial, leur sécurité à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan). L'effondrement du système soviétique, bien loin de faire disparaître toute menace sur le continent, permet le retour de la guerre, même si la terminologie pudiquement employée est celle de crise. Ce changement géopolitique majeur donne naissance à deux démarches distinctes¹. Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1 novembre 1993, prévoit dans son titre V l'existence d'une « politique étrangère et de sécurité commune (Pesc) qui en couvre tous les domaines et qui pourrait, à terme, mener à une défense commune ». Il confère, en outre, une place prépondérante à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui « fait partie intégrante du développement de l'Union en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle ». De leur côté, les membres de l'Otan parviennent à un accord, le 3 juin 1996 à Berlin, qui constitue le véritable point de départ de l'émergence d'une Identité européenne de sécurité et de défense (IESD). Initiative développée au sein de l'Alliance, son objectif est d'en renforcer le pilier européen et par voie de conséquence l'Alliance.

Mais ces avancées de l'Europe de la défense, concurrentes ou complémentaires suivant la perception que l'on en a, ne survivent pas à la crise du Kosovo. Conscient de l'incapacité des européens à véritablement peser sur l'avenir de leur continent, principalement en raison de la faiblesse de leurs moyens militaires, le Royaume-Uni renonce à son veto à toute politique de sécurité menée hors du lien transatlantique. Dès lors, l'Europe entre dans une période d'effervescence qui l'amène à la déclaration d'Helsinki². L'Union européenne (UE) doit être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant aller jusqu'au niveau du corps d'armée soit 50000 à 60000 personnes [...]. L'objet de ces forces est de rendre l'Union capable d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg. De même, l'Union se dote de nouvelles institutions destinées à lui permettre d'assurer l'orientation politique et la direction stratégique nécessaires à la mise en œuvre de ces forces.

¹ L'antériorité des deux démarches est variable suivant que l'on considère la première évocation ou les débuts de la mise en œuvre de l'IESD.

² Le Conseil européen d'Helsinki s'est tenu les 10 et 11 décembre 1999.

Toutefois, cette décision de disposer d'une capacité autonome de gestion de crise ne résout pas tout. Elle soulève au contraire le problème du lien transatlantique qui constitue le socle de la défense européenne depuis la création de l'Alliance. La seule solution viable semble résider dans un « new deal » qui pourrait être résumé en : davantage de responsabilités pour les Européens dans l'Alliance contre une meilleure contribution militaire et une plus grande implication face aux défis stratégiques globaux³. Après un inventaire des menaces qui pèsent sur l'Europe, nous ferons l'historique de l'Europe de la défense au cours des cinquante dernières années. Enfin, nous démontrerons en quoi un rééquilibrage de l'Alliance est nécessaire, pour le plus grand profit de l'ensemble de ses membres. Cette thèse nous permettra d'aborder, en particulier, la place qui doit revenir à chacune des organisations européennes qui interviennent dans le domaine de la sécurité mais également les forces en présence ainsi que les aspects budgétaires. Le domaine des armements nucléaires, bien qu'il conditionne de façon certaine l'attribution des commandements au sein de l'Otan, ne sera pas abordé car il porte en lui actuellement trop d'inconnues⁴.

³ Le terrorisme ou la lutte contre les trafics en tout genres par exemple.

⁴ Position des alliés européens concernant les armements de la France et du Royaume-Uni notamment.

Partie I – Pourquoi une Europe de la défense ?

« Ce n'est pas parce que l'Europe a besoin d'être mieux défendue qu'une Europe de la défense est aujourd'hui en cours d'édification, mais parce que l'Europe entend maintenant jouer tout son rôle [...]. L'Europe de la défense devient un prolongement naturel et logique de la construction européenne. Défense et sécurité, sécurité et politique commune, union politique et union économique vont aujourd'hui ensemble et font partie de notre légitime ambition européenne »⁵.

1.1 Un pilier de l'Europe

Vu de l'intérieur, l'Union européenne est en pleine crise de croissance. Les questions que se posent ses membres portent aussi bien sur son élargissement, et corrélativement sur son fonctionnement, que sur les domaines qui doivent rester des prérogatives nationales. En revanche, de l'extérieur, elle reste une source d'attrait. Les raisons de cette attraction sont multiples. D'aucun souhaitent intégrer au plus vite le marché unique, d'autres veulent bénéficier des aides du fonds européen de développement des régions (FEDER) ou de la politique agricole commune (PAC). Dans tous les cas cependant, il y a la certitude que l'adhésion à l'Union européenne est un facteur d'enrichissement collectif, qu'elle contribue à augmenter le niveau de vie de la population des nouveaux membres lorsqu'elle ne favorise pas simplement leur décollage économique. L'UE constitue également un géant sur le plan financier, ainsi qu'en atteste le récent passage à l'euro. Enfin, elle pratique, même si l'unanimité n'est pas toujours la règle, une politique volontariste dans de nombreux domaines (espace Schengen⁶). Géant économique et financier, l'Europe constituait jusqu'à présent un nain sur les plans politique et militaire. Or, les Etats qui la constituent sont exposés aux convoitises de leurs voisins, qu'ils soient situés à l'est ou qu'ils bordent le bassin méditerranéen. L'Europe, libérée de la menace soviétique se trouve, en effet, confrontée à une multitude de conflits potentiels pour lesquels elle ne possède pas, en propre, l'outil de défense approprié. L'Europe doit donc se doter d'une politique de sécurité et de défense, reposant sur des moyens militaires substantiels car il n'est d'exemple dans

⁵ Hubert Védrine au cours d'un colloque tenu à Paris le 3 décembre 1999 in article « Les aspects institutionnels de l'Europe de la défense » revue défense nationale décembre 2000.

⁶ Accord Schengen : convention d'application de l'accord du 14 juin 1985 relative à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes.

l'histoire d'empire qui n'air assuré sa propre sécurité. La Pesc a donc vocation à consolider la maison Europe dont elle constitue un des trois piliers⁷.

1.2 Contexte géopolitique

1.2.1 Généralités

L'étude du contexte géopolitique de l'Europe doit porter sur l'ensemble des zones de contact entre un ou plusieurs membres, actuel ou futur, de l'Union européenne et un Etat voisin. Par analogie avec la topologie des types de conflits susceptibles d'engager la France, nous retiendrons deux types de menaces. La première, provenant d'Europe de l'Est, correspond à la résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale (scénario 6 du livre blanc de la défense français). La seconde, qui a pour origine un ou plusieurs pays du Sud Méditerranéen ou du Moyen-Orient fait elle référence aux scénarios 1 ou 2 traitant tous deux d'un conflit régional, la différence résidant dans la mise en cause ou non des intérêts vitaux.

La menace émanant d'Europe de l'Est sera considérée au travers de l'étude des trois Etats susceptibles de la porter : la Biélorussie, l'Ukraine et la Russie. La méthode utilisée pour apprécier le danger représenté par les états du Sud Méditerranéen ou du Moyen-Orient consistera, elle, à aborder les domaines potentiellement crisogènes.

1.2.2 Menaces provenant d'Europe de l'Est

1.2.2.1 La Biélorussie

La Biélorussie est une survivance de l'ex-URSS. Quatre-vingts pour cent du PNB est assuré par le secteur d'état et les résultats s'apprécient en « indicateurs de réalisation du plan ». Le président, Alexandre Loukatchenko, a été réélu en septembre 2001 avec 78% des voix. Nullement réformateur, le président parti pour un nouveau mandat n'en continue pas moins d'exercer des activités économiques considérables. Les résultats économiques, quoique jugés peu fiables, marquent une légère amélioration (28% d'inflation pour les neuf premiers mois de 2001 – augmentation de 4,3% de la production industrielle). En revanche, la Biélorussie présente une grande fragilité en raison de la part très importante des échanges commerciaux réalisés avec la Russie : deux tiers des importations et plus de la moitié des exportations. Sur le plan politique, le pays est loin de présenter les garanties recherchées par

⁷ Le premier pilier est constitué des trois communautés (CEE, CECA et EURATOM), le second de la politique étrangère et de sécurité commune et le troisième de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

les Etats occidentaux. Les opposants politiques peuvent disparaître sans laisser de trace et les grandes sociétés russes, tapies dans l'attente de l'éventuelle privatisation de certains secteurs, jouent un jeu dont on ne perçoit pas les règles.

1.2.2.2 L'Ukraine

L'Ukraine est un des deux grands états issus de la désintégration de l'Est européen qui, potentiellement, est susceptible de constituer, à moyen terme, une menace contre la stabilité du continent. En dépit d'un marché intérieur qui aurait dû profiter de ses 49 millions de consommateurs, l'Ukraine doit être considérée comme l'une des grandes malades de l'ancienne Union soviétique. Cette année, toutefois, faisant suite à des années de dégringolade, la croissance devrait dépasser 7%, ce qui confirme le bon résultat de l'année précédente (5,8%). Ce résultat semble annoncer un début de convalescence, d'autant plus probable que l'inflation a diminué deux fois plus vite que prévu (autour de 6% au lieu de 13%). Ensuite, les rues de la capitale, Kiev, laissent à imaginer une certaine opulence tant les vitrines présentent de produits de luxe. Cependant, cette apparence ne doit pas cacher la réalité. A côté des nantis qui disposent de moyens financiers importants qui leur permettent d'investir et de consommer, il y a toute une frange de population qui doit s'accommoder d'un niveau de vie extrêmement bas et de conditions d'un autre âge : à Lviv, la plupart des habitants n'ont toujours de l'eau que quelques heures par jour. La carte de visite du pays est davantage ternie par le limogeage, au mois de mai 2001, du Premier ministre libéral Viktor Iouchtchenko. Très contesté dans son pays, il avait, néanmoins, entrepris d'assainir les finances publiques tout en engageant le fer contre l'oligarchie politico-économique qui contrôlait le pays et bloquait les réformes. La Vice-premier ministre Ioulia Timochenko, particulièrement populaire, a connu le même destin que Viktor Iouchtchenko, probablement pour avoir voulu s'attaquer aux barons de l'énergie. Le défi pour l'Ukraine est d'attirer les investissements étrangers. Présentant l'image d'un pays où la démocratie a du mal à s'établir et où la corruption est omniprésente, l'Ukraine n'a pu attirer que 4,48 milliards d'euros d'investissements occidentaux en dix ans. L'extrême pauvreté d'une grande partie de la population, l'endettement important du pays par rapport à la Russie et au Turkménistan et l'existence de moyens militaires non négligeables (partage de la flotte de la mer noire avec la Russie) sont susceptibles d'amener les dirigeants à une fuite en avant dont il est difficile d'imaginer les conséquences.

1.2.2.3 Russie

Après une décennie de récession, la Russie affiche, pour la troisième année consécutive de bons indicateurs économiques. La hausse du PIB a été de 5%, la croissance de la production industrielle de 3,8% et le rouble a été à peu près stabilisé. Seule ombre au tableau des indicateurs, l'inflation, dont le taux était initialement prévu à 14%, devrait atteindre 18 à 20%. Toutefois, il convient de rester prudent car la Russie est encore très dépendante de l'exportation de matières premières (gaz, pétrole, métaux), dont les cours fluctuants pourraient déséquilibrer les finances de l'Etat. Ensuite, l'amélioration de la situation semble davantage due à des facteurs conjoncturels qu'à des transformations durables. Ainsi, le vaste programme de réforme économique et sociale adopté durant l'été 2000, appelé « programme Gref » du nom du ministre de l'économie, est à la traîne. Les grands monopoles (l'EDF russe ou EUS, Gazprom, les chemins de fer) tardent à être restructurés de même que le secteur bancaire qui souffre toujours d'une très faible capitalisation. Les investissements étrangers directs restent également à un niveau fort bas. Ainsi, en terme d'investissements par habitant, ceux effectués en Russie sont quatre fois inférieurs à ceux enregistrés en Pologne ou même au Kazakhstan. Selon un rapport du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) publié en mars 2001, la Russie reste un pays où les relations économiques de marché ne sont pas encore développées. Le pays est gangrené par la mauvaise entrée des impôts, la fuite des capitaux, un système de protection sociale extrêmement faible, un système bancaire inadapté, une économie informelle très développée et une corruption omniprésente. L'ensemble de ces facteurs fait que 35% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Enfin, la guerre en Tchétchénie est entrée dans sa troisième année ce qui laisse augurer d'un pourrissement de la situation qui ne peut bénéficier à personne.

1.2.3 Menaces provenant des pays du Sud Méditerranéen ou du Moyen-Orient

1.2.3.1 Décalage idéologique

Une des différences les plus marquantes entre les pays du Nord et ceux du Sud est le décalage idéologique. Il peut s'apprécier dans principalement deux secteurs. Concernant le développement tout d'abord, les pays riches mettent l'accent sur le frein à apporter à la démographie. Symbole de l'incompréhension entre les deux partenaires, les pays du Sud rétorquent que la croissance démographique n'est que la conséquence de l'appauvrissement provoqué par l'iniquité des échanges internationaux. Force est d'admettre que si les échanges leur étaient plus favorables, les pays en voie de développement (PVD)

réussiraient à infléchir, dans le temps, leur courbe de natalité par le simple fait que l'accroissement naturel de population est inversement proportionnel au niveau de développement⁸.

L'environnement est également une source de conflit. Les pays du Nord arguent de l'émergence de problèmes planétaires (l'effet de serre, la couche d'ozone et la biodiversité) qui doivent entraîner des changements de comportement de la part des pays du Sud. Les pays du Sud, peu réceptifs à ce discours, opposent des arguments fondés. Ainsi, l'effet de serre, tant décrié, trouve son origine dans les Etats riches qui sont responsables de la plus grande part des rejets des gaz concernés (dioxyde de carbone CO₂, oxyde nitreux, méthane et chlorofluorocarbure) dans l'atmosphère. Les Etats-Unis produisent en effet 36% de ces gaz contre 30% pour l'Europe de l'Ouest, 17,4%, pour la Russie et 8,5% pour le Japon⁹. Cela n'en empêche pas moins l'administration américaine de faire connaître que son industrie ne saurait admettre de fixation de plafond aux émissions de CO₂. Il est d'ailleurs paradoxal de constater les progrès réalisés dans ce domaine. Partant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992 (appel des entreprises des pays développés à investir dans la modernisation des industries des pays moins riches), nous arrivons après le sommet de Kyoto en 1997 à la notion de « quotas de pollution négociables » et de « permis de polluer échangeables »¹⁰.

Ce décalage idéologique n'est, a priori, pas sur le point d'être rattrapé. Les Etats du Nord sont ancrés dans leur société de consommation. A l'opposé, les pays du Sud, dont la population est au contact d'une opulence qu'elle ne peut s'offrir, partagent le sentiment que le nouvel ordre international ne peut être que celui imaginé par les Etats du G7 qui, bien que divisés, savent toujours se réunir pour imposer leur vision du monde.

1.2.3.2 Le fondamentalisme islamique

Plutôt que de la considérer comme un élément de rapprochement des peuples qu'elle baigne de ses eaux, certains présentent parfois la Méditerranée comme une ligne de partage entre des populations à très grandes prépondérances islamique au sud et chrétienne au nord. Ce n'est pas la position défendue ici. D'ailleurs, ce serait soutenir la thèse selon laquelle l'Islam est, intrinsèquement, une menace pour les pays non islamisés qui sont à son

⁸ In Repères pratiques – La géographie du monde - J.P. Paulet Nathan – septembre 1998 page 20.

⁹ In Bilan du monde junior Edition 2001/2002 Le Monde page 27.

¹⁰ Revue d'études Grands problèmes actuels – Les problèmes de la démographie dans le monde - P416 (pages 19 et 20).

contact ; ce qui n'est pas le cas. En revanche, il est vrai que cette religion peut, sous sa forme paroxysmique représentée par le fondamentalisme islamique, constituer une menace importante.

Depuis la fin des années 70, les populations des états du Proche-Orient et du nord de l'Afrique sont exposées à des idées prônant le retour à une société basée sur les fondements de l'Islam. Ce phénomène qui suscite un intérêt grandissant parmi les millions de déçus (jeunes sans emploi, étudiants chômeurs et sans espoir, etc..) inquiète particulièrement les gouvernements. Ces idées ont provoqué la formation de groupes d'adeptes que l'on appelle « fondamentalistes » ou « intégristes ». Ces groupes apparaissent comme une branche moderne des frères musulmans, association créée en 1928 en Egypte et qui a essaimé dans l'ensemble du monde arabe. Le fondamentalisme a deux origines. Tout d'abord il correspond à un sursaut spirituel et religieux au sein d'un Islam considéré comme affadi et routinier. Ensuite, il constitue une réaction contre les déviations nées du contact des Etats arabes avec la société industrielle occidentale jugée athée et corruptrice. Ce mouvement est donc spirituel et politique. Le Fondamentalisme et l'anti-occidentalisme vont ensemble.

Le premier foyer du fondamentalisme, apparu en Iran en 1979, a permis la prise du pouvoir par l'imam Khomeyni. Le mouvement a ensuite très vite gagné la majorité des Etats arabes. Les fondamentalistes se sont constitués en groupes remuants et, dans les pays où ils étaient autorisés, organisés en partis. Ces dernières années, ils ont, par la parole et par les prêches dans les mosquées aussi bien que par des actes odieux, fait montre de leur force¹¹. Pour se protéger, les pays arabes procèdent d'interdictions de partis et d'organisations. En Algérie, le Front islamique sur le point de gagner les élections a été interdit et ses dirigeants ont été pourchassés et internés. En Tunisie, le mouvement fondamentaliste a été fermement maîtrisé et a perdu du terrain aux élections. Au Maroc, le rôle de « commandeur des croyants » confère au souverain une position particulière et atténue la contestation. Toutefois, l'existence de zones non sûres en Egypte, la situation au Soudan et les événements du 11 septembre, dans lesquels de nombreux Saoudiens ont été impliqués, appellent à la vigilance. Le fondamentalisme apparaît aujourd'hui, à des populations qui se retrouvent démunies et en marge de la société, comme un refuge. Il constitue une alternative islamique radicale à notre société. En ce sens, il est une source de conflit pour les années à venir.

¹¹ Exécution du Président égyptien Sadate en 1981, prise de la grande mosquée à La Mecque en 1979, assassinats de touristes en Egypte en 1997.

1.2.3.3 Prolifération des armements

L'Europe a toujours été au contact de pays suréquipés en armes diverses. Il y a, à ce fait, deux raisons principales. La guerre froide est à l'origine d'un surarmement des pays du camp communiste. Il concernait les membres du Pacte de Varsovie mais également les pays frères parmi lesquels plusieurs Etats du Moyen-Orient. Ces derniers, focalisés par la question israélo-palestinienne, avaient d'ailleurs toutes les raisons de s'équiper. Aujourd'hui, la situation a évolué. La prolifération quantitative de l'armement a laissé la place, depuis la disparition de l'URSS, à une prolifération qualitative. La menace qui pèse dorénavant sur les nations occidentales relève davantage du manque de contrôle des capacités de destruction massive. Qu'il s'agisse des hommes ou des équipements, tout ce qui est susceptible de mener à la possession d'une arme fortement létale suscite l'intérêt de trop nombreux Etats. Or, la désagrégation de l'Union soviétique a eu pour effets de contraindre des chercheurs hautement qualifiés à trouver un autre employeur. L'abandon de certains sites ou de certains programmes, conjugué avec le départ des scientifiques qui y œuvraient, a en outre conduit à un moindre contrôle de matériels sensibles ; facteur favorable à la prolifération. Cette offre, qui en l'état pose problème trouve sa contrepartie dans la demande d'Etats, et peut être d'organisations terroristes de la région. Ainsi, il est paradoxal de constater que les pays arabes, du Maroc à la Syrie, ont des moyens militaires qui vont bien au-delà des besoins d'une défense normale. La part de leur PIB représentée par la défense laisse dubitatif : Syrie 9,28%, Algérie 3,82%, Israël 10,09%, Arabie Saoudite 14,5%, Libye 3,42%, Tunisie 1,72%, Egypte 4,97% et Iran 7,42%¹².

1.2.3.4 Pauvreté

La pauvreté des pays africains et asiatiques voisins de l'Union européenne a pour fondement un environnement géologique et géographique défavorable. Ainsi, la production agricole est rare en raison du déficit hydrique que connaissent une grande partie des pays du sud du bassin méditerranéen (l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte et la presque totalité des pays du Moyen-Orient disposent de moins de 1000m³ d'eau par habitant en ressources renouvelables¹³). Ensuite, les quelques productions sont majoritairement orientées à l'exportation, source de devises, ce qui présente l'inconvénient de priver les autochtones de denrées de première nécessité. De la même façon, les pays du bassin méditerranéen ne

¹² Sources : année stratégique 2002 – Institut des relations internationales et stratégiques – septembre 2001.

¹³ In Bilan du monde junior Edition 2001/2002 Le Monde page 157.

possèdent que peu de ressources extractives. Certains cependant sont privilégiés et disposent de l'importante manne pétrolière ou de matières premières tels les phosphates du Maroc. Malheureusement, aussi bien pour les produits de l'agriculture que pour ceux du sous-sol, leurs cours font l'objet de fluctuations, souvent orchestrées par des Etats ou des sociétés internationales dont les intérêts coïncident rarement avec ceux des producteurs. La dépendance, vis à vis de la loi du marché, est quasi totale. En effet, si l'OPEP intervient dans la fixation du baril de pétrole, il convient de conserver à l'esprit le lien qui unit les Etats-Unis et le principal producteur d'or noir : l'Arabie Saoudite. Le premier Etat, qui est à la fois un producteur important et le plus grand consommateur du monde, a besoin d'un prix moyen qui oscille entre un cours haut au-dessus duquel l'économie mondiale s'essouffle et un cours plancher en dessous duquel ses « majors » (Exxon Mobil, Texaco, Conoco, etc..) sont fragilisées et la production nationale n'est plus rentable. Or, cet Etat dont l'intérêt pour le bassin méditerranéen est dicté par le pétrole a toujours pu compter, jusqu'à maintenant, sur la variable d'ajustement qu'est le robinet du deuxième.

La volatilité des cours (matières premières, produits agricoles) contribue également à l'appauvrissement de nombreux Etats. Elle est, en particulier, mal acceptée par les PVD car elle constitue une contrainte sur leur budget. La valeur de leurs exportations étant soumise à la loi du marché, ils sont confrontés à des difficultés insurmontables lorsque ceux-ci se retrouvent à des niveaux inférieurs à leurs estimations les plus pessimistes. Le problème est crucial lorsque la plus grandes parties des ressources d'un Etat reposent sur une unique production comme c'est le cas avec l'Algérie pour laquelle le pétrole représente la moitié des revenus de l'Etat et 98% des revenus de l'exportation¹⁴.

Un facteur vient encore aggraver la situation financière des PVD. Il s'agit de la dégradation des termes de l'échange. Tout se passe comme si le coût des matières premières, cotées dans les pays occidentaux, restait stable alors que celui des produits vendus par les pays développés, dopé par la plus-value due à la mise en œuvre de technologies de haut niveau, augmentait. Cet appauvrissement progressif des PVD peut être apprécié en comparant l'écart moyen entre les produits intérieurs bruts par habitant (PIB/hab en parité du pouvoir d'achat) des pays les plus riches et des pays sous-développés. De 1 à 7 qu'il était dans les années 50, l'écart est passé de 1 à 12 dans les années 90¹⁵. D'autres indicateurs confirment le déséquilibre Nord-Sud. Ainsi, En 2000, l'économie mondiale a généré l'équivalent de 30000 milliards de dollars de richesses dont 24000 milliards produits par les

¹⁴ In Repères pratiques – La géographie du monde - J.P. Paulet Nathan – septembre 1998- page 108.

¹⁵ In Repères pratiques – La géographie du monde - J.P. Paulet Nathan – septembre 1998- page 42.

pays développés. Traduits en pourcentage, ces chiffres signifient que 20% du monde contrôlent aujourd'hui 80% des richesses de la planète. La répartition des capitaux, générateurs des richesses de demain, contribue à perpétuer le déséquilibre. Ainsi, les investissements directs à l'étranger, étudiés sur la période 1994 – 1999, ont été multipliés par plus de 4 dans les pays développés alors que leur volume n'a que doublé dans les pays en voie de développement¹⁶.

1.2.3.5 Pression démographique

De tous temps, la pression démographique a constitué un facteur important d'instabilité dans les relations internationales. L'étude de la dynamique de la population mondiale ¹⁷ fait apparaître un « équateur humain » qui sépare les pays dont la croissance démographique est supérieure à 1,5% par an. Ainsi, à un Nord en état de quasi-stagnation (Italie +0,2%), est opposé un Sud qui connaît des taux de croissance démographique inquiétants (Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie, Iran : 1 à 1,4 – Syrie, Irak, Libye : 1,41 à 2,3%).

Cette situation est aggravée par deux facteurs. D'une part, en raison d'une faible espérance de vie (moins de 55 ans au Maghreb alors qu'elle atteint 75 ans sur la frange européenne), la population est jeune avec 45% de moins de 15 ans contre 23% en Europe du sud. D'autre part, ces pays, pour des raisons diverses ne sont souvent pas en mesure d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Ce dernier point est une des explications à l'attrait illusoire qu'exercent les villes qui voient, dans les PVD, converger beaucoup plus de jeunes qu'elles ne peuvent en absorber. Ainsi, selon les projections, Le Caire qui comptait déjà 12 millions d'habitants en 1990 devrait en totaliser au moins 25 millions en 2025.

1.3 Les enjeux

1.3.1. Assurer la sécurité de l'Europe

Ce titre, d'apparence simple, suscite une réflexion : quel est le périmètre de la défense de l'Europe ? . De façon imagée, l'Europe constitue un nœud, très important certes mais un nœud, dans une gigantesque toile d'araignée qui matérialise les flux commerciaux de notre planète. Sa puissance, voire son activité économique, suppose que soit garantie la liberté des échanges et des communications. L'aire géographique sur laquelle doit s'exercer

¹⁶ In Bilan du monde junior Edition 2001/2002 Le Monde page 155.

¹⁷ Ramses 2002 les grandes tendances du monde direction Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet page 195

la défense européenne doit donc comprendre, outre l'Europe, les zones qui bordent le continent à l'est et dans le sud. Cette zone doit permettre de garantir la paix sur le continent européen mais également dans les espaces essentiels à son activité économique et à la liberté de ses échanges¹⁸. La sécurité des approvisionnements en matières premières stratégiques et en premier lieu, en pétrole et en gaz naturel, conduit à inclure la Péninsule Arabique et le Moyen-Orient dans le périmètre¹⁹.

Un autre enjeu réside dans la volonté, revendiquée de plus en plus par les Européens, d'intervenir dans le règlement des conflits qui affectent, directement ou indirectement, leur continent. Toutefois, pour être entendu aujourd'hui et donc peser sur l'échiquier international, il faut satisfaire plusieurs critères. Tout d'abord, il convient d'agir selon une politique claire et volontariste, puis il s'agit de disposer de moyens d'accompagnement économique (reconstruction, restauration des principales fonction d'un Etat, dépollution) et, enfin, il faut être capable d'imposer ses vues et de garantir des engagements, au besoin par la force. Actuellement, l'Europe satisfait totalement le volet économique, et progresse sur le plan politique. En revanche, et l'histoire récente l'a démontré (Bosnie, Kosovo), le niveau de ses capacités militaires est insuffisant pour imposer une résolution de conflit. L'enjeu est donc, pour l'Europe, d'apparaître comme un acteur incontournable dans le concert des nations. Il ne pourra être emporté que par l'affermissement d'une politique de défense européenne et par la réalisation de moyens militaires significatifs.

1.3.2 Préserver son indépendance

L'expérience des derniers conflits qui ont fait date a démontré la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité des Etats européens à régler seuls les crises qui affectent, directement ou indirectement, leur continent. Cela a été vrai pour les deux premières guerres mondiales mais aussi pour les opérations en ex-Yougoslavie. Force est de constater qu'à chaque fois l'intervention américaine a été décisive. Une prise en charge sérieuse de sa défense doit permettre à l'Europe de rééquilibrer les charges qui pèsent respectivement sur ses épaules et sur celles de son allié américain. D'ailleurs, il ne s'agirait que de répondre à la

¹⁸ En 1992, 82% des importations et 56% des exportations françaises extra communautaires empruntaient une voie maritime, dont une grande part transitait par la Méditerranée, la mer Rouge et la partie septentrionale de l'Océan Indien ; zone hautement stratégique.

¹⁹ Le Moyen-Orient bénéficie des coûts techniques de production les plus faibles et surtout de 65% des réserves mondiales.

demande de Washington qui a souvent souhaité le partage du fardeau de la défense du continent européen. La difficulté de cette question, en apparence simple, réside dans la nature du partage. Sera-t-il réalisé dans le cadre des structures actuelles inchangées ou faudra-t-il traduire la nouvelle répartition des charges par un partage des décisions ? .

L'indépendance de la politique des Etats européens est également en jeu car, en l'état, la mise en action de moyens de l'Alliance obéit à la règle de l'unanimité. Or, il est aisé de comprendre que, la majorité des pays du continent ayant à terme vocation à rejoindre l'Otan, cette structure a de grandes chances de se retrouver « bloquée » par un de ses membres, lorsque ce ne sera pas par les Etats-Unis dont le rôle en son sein est primordial. Un exemple significatif de ce qui pourrait arriver, si l'utilisation de moyens de l'Otan était requise pour imposer une solution à un conflit européen, a été donné par le refus turc d'accepter précisément la fourniture de certains moyens pour des raisons purement politiques (pression en vue de son admission dans l'Union européenne²⁰). Pour conforter cette idée, il convient de se souvenir que les Etats-Unis, qui sont le membre le plus important de l'Alliance, ont de tous temps oscillé entre l'isolationnisme et l'interventionnisme et qu'il a fallu des agressions directes pour les contraindre à entrer dans les deux conflits mondiaux²¹. En souhaitant ne jamais en arriver là, il est permis de se demander si leur volonté de s'engager en Europe serait intacte s'il fallait risquer la vie de GI's ou d'équipages d'avions de transport stratégique C17 ; en particulier à l'heure du concept zéro mort. Or, il faut bien remarquer, qu'aujourd'hui, une grande partie des moyens militaires de l'Alliance sont américains et que leur emploi est soumis à la décision de la Maison Blanche. Dans le même registre, que penser de la non-communication, pour des motifs stratégiques dont la légitimité est critiquable dans le cadre d'une alliance, de certaines informations obtenues à partir de sources faisant appel à des technologies sensibles. L'ensemble des réflexions précédentes doit conduire à considérer la montée en puissance de la PESCD comme un atout permettant à l'Europe de préserver son indépendance, quelle que soit l'évolution du contexte géopolitique.

²⁰ Général Bernard de Bressy du Guast in La cohorte (revue de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur) n°164 d'août 2001 article intitulé L'Europe de la défense – avancées et incertitudes.

²¹ Respectivement la déclaration de la guerre sous-marine à outrance le 21 février 1917 et l'attaque de Pearl Harbour le 07 décembre 1941.

Partie II – Historique de l'Europe de la défense

2.1 Prépondérance américaine

2.1.1. Une alliance défensive

D'une certaine façon, la seconde guerre mondiale a, dans bien des Etats européens, davantage marqué les consciences que les infrastructures. C'est au nom du « plus jamais ça » que le Royaume-Uni et la France signent un accord de défense à Dunkerque le 4 mars 1947. L'intérêt de ce geste est double. Tout d'abord, il engage pour cinquante ans ces deux Etats à se prêter mutuelle assistance en cas d'une agression allemande. Ensuite, il est la concrétisation du doute des deux puissances vis à vis de la capacité de la communauté internationale à mettre rapidement en œuvre les mesures de coercition prévues par la charte de la toute récente Organisation des nations unies (ONU). La chancellerie britannique, animée par la volonté de « sauver l'Europe démocratique », propose par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères²², l'élargissement de l'alliance. Cette offre se traduira par la signature du traité de Bruxelles le 17 mars 1948. Portant également sur une durée de cinquante ans, ce traité qui institue l'Union occidentale réunit, outre les signataires de l'accord de Dunkerque, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Traité ambitieux s'il en est, il prévoit, sur le plan militaire, une assistance mutuelle automatique en cas d'agression contre un allié et une consultation dans l'hypothèse de situation de crise hors d'Europe. La compréhension de cet acte essentiel de la politique continentale suppose la prise en compte du contexte international. Certes, il s'agit de faire front à l'éventuelle résurgence d'une menace de l'Allemagne dont la reconstruction est prévue par le plan Marshall. Mais plus encore, il convient de s'opposer aux velléités expansionnistes soviétiques qui viennent de s'emparer du pouvoir en Tchécoslovaquie²³. Il n'en reste pas moins que ce traité constitue la première pierre de ce qui pourrait être un jour une véritable défense européenne.

2.1.2. La dérive atlantiste

Cependant, les dissensions entre les commandements français et britanniques et plus encore la réalité de la guerre froide conduisent les Européens à un rapprochement avec les Etats-Unis. Des négociations directes sont engagées entre les signataires du traité de Bruxelles et Washington dès janvier 1948. La situation est favorable puisque le Sénat

²² Ernest Bevin le 22 janvier 1948.

²³ Le « coup de Prague » date de février 1948.

américain est sur le point d'adopter une résolution selon laquelle les Etats-Unis, abandonnant leur politique isolationniste, prévoient de participer, en temps de paix et hors du continent américain, à des accords collectifs de défense sous réserve qu'ils soient compatibles avec la charte de l'ONU²⁴. C'est de la concordance, d'une part de la volonté européenne de bénéficier de l'assistance d'un allié de poids - les Etats-unis disposent toujours du monopole nucléaire- et, d'autre part, du sentiment éprouvé par Washington que la sécurité de l'Europe lui est nécessaire que naîtra le Pacte Atlantique. Signé à Washington le 4 avril 1949, le Traité de l'Atlantique Nord, réunit douze membres fondateurs (Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) auxquels se joindront la Grèce et la Turquie en 1952, la République Fédérale d'Allemagne en 1955, l'Espagne en 1982 et enfin la Hongrie et la République tchèque en 1999. Traité d'assistance mutuelle, le Pacte Atlantique confère aux alliés d'un Etat agressé un devoir de riposte ; c'est l'article 5. Cependant, et là réside sa faiblesse, il appartient à chacun des alliés de juger des moyens, y compris militaires, qu'il va mettre en œuvre.

2.1.3. Echec de la Communauté européenne de défense

L'idée de Communauté européenne de défense est née d'un conflit d'opinion opposant principalement les Français et les Américains. Les Etats-Unis souhaitent, en effet, dès 1950, le réarmement de l'Allemagne. Engagé dans la guerre de Corée, le pentagone envisage ainsi l'incorporation de contingents allemands dans une armée intégrée. Ce souhait se fait d'autant plus jour qu'apparaît la faiblesse du potentiel militaire de l'Alliance en Europe. De son côté, la France s'y oppose formellement. Soucieuse d'éviter toute possibilité de renaissance du militarisme allemand, mais malgré tout consciente de la nécessité de trouver un compromis, Jean Monnet parvient à convaincre René Pleven, Président du conseil, de proposer le 24 octobre 1950 la création d'une armée européenne. Le risque de dérive militariste était éloigné par la « dilution » des soldats allemands dans une armée multinationale, placée sous commandement commun intégré. Le projet de Communauté européenne de défense retient l'attention de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Les négociations permettent d'aboutir à la signature d'un texte le 27 mai 1952. Les fondements d'une défense européenne de l'Europe sont posés puisque sont prévus, outre la création d'une armée européenne, les moyens militaires et civils nécessaires à la conduite d'une politique de défense (un commissariat de

²⁴ Résolution Vandenberg le 11 mai 1948.

neuf membres, un Conseil des ministres, une Assemblée commune et une Cour de justice). Malheureusement cette institution, d'inspiration française, va être victime du dégel dans les relations Est-Ouest. La fin du règne de Staline en 1953 et de la guerre de Corée (56755) vont lever les scrupules français qui, en dépit de la ratification du traité par quatre Etats²⁵, le rejettent par le biais de la représentation nationale le 30 août 1954.

2.1.4. Le problème allemand

En ce milieu des années cinquante et en dépit des craintes françaises quant à son réarmement, il n'est plus possible d'envisager de maintenir l'Allemagne dans son état de vassalité. Cette évolution du contexte géopolitique européen conduit, sous la pression des Etats-Unis qui étaient très favorables à la CED, à la recherche d'une solution pérenne. C'est dans ce cadre que monsieur Anthony Eden, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, propose d'accueillir la République Fédérale d'Allemagne et l'Italie dans un Pacte de Bruxelles élargi. Cette suggestion est traduite dans les accords de Paris du 23 octobre 1954. La République Fédérale d'Allemagne, à laquelle est reconnu le statut d'Etat souverain, intègre l'Union de l'Europe occidentale aux côtés de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de l'Italie. Concession faite à la France, le nouvel Etat s'interdit la fabrication d'armes atomiques, bactériologiques et chimiques ainsi que l'emploi de la force pour la satisfaction d'objectifs nationaux. Par ailleurs, ses forces militaires sont, entre autres, limitées par des maxima. Parallèlement, enfin, elle devient le quinzième membre de l'Alliance en 1955.

2.2 Mise en sommeil du processus de construction de la défense européenne

2.2.1. Des initiatives sans résultat probant

Après une dizaine d'années de progrès spectaculaires, l'Europe de la défense va être mise en sommeil pendant plus de trente ans si l'on s'en tient aux réalisations concrètes de la période. Cependant, certaines initiatives méritent d'être évoquées. C'est le cas des trois plans Fouchet qui, au début des années soixante, ébauchent une union d'Etats plutôt gaullienne puisqu'il s'agit d'une Europe des nations. Toutefois, aucun de ces plans n'a l'heur de plaire à la Belgique et aux Pays-Bas qui sont à l'origine de leur rejet. Ces échecs n'en empêchent pas moins Paris et Bonn de vouloir se rapprocher. Cette volonté se traduit par la signature, à Paris le 22 janvier 1963, du traité franco-allemand ou traité de l'Elysée. Ce

²⁵ L'Italie était en cours de ratification.

nouveau texte établit les bases d'une coopération privilégiée entre les deux Etats, en particulier en matière de politique étrangère et de défense. Se concrétisant par des réunions régulières des chefs d'Etats ou de gouvernements, ce traité est à l'origine du couple franco-allemand, organe moteur de la construction européenne. L'année soixante-dix instaure, de façon informelle, une « coopération politique européenne (CPE) ». Initiée par la présentation du rapport Davignon, lors du sommet du Luxembourg, la CPE prévoit la consultation entre les Etats membres sur les questions de politique étrangère. Son institutionnalisation n'interviendra, toutefois, qu'en 1987 avec l'Acte unique européen.

2.2.2. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) occupe une place particulière dans la période de léthargie de la construction de la défense européenne. Processus de consultation politique, amorcé en 1972, et auquel participent des pays d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord, cette initiative donne lieu, en 1975, à l'adoption de l'Acte final d'Helsinki. L'objet de ce document est très large puisqu'il s'agit de renforcer la confiance entre les Etats signataires. Il s'appuie sur une série d'engagement portant sur :

- des principes destinés à régir les relations entre les Etats participants,
- des mesures visant à renforcer la confiance entre ces Etats,
- le respects des droits de la personne et des libertés fondamentales,
- la coopération dans les domaines culturel, économique, technique et scientifique.

Le Document de Stockholm de 1986, relatif aux mesures de confiance et de sécurité (MDCS) est un des principaux apports de la CSCE à la cause de la défense européenne. Pourtant, ce n'est que le 21 novembre 1990 que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays participants (à l'époque trente-quatre) réunis au sommet de la CSCE adoptent la Charte de Paris qui va modifier la portée de son action. Cette Charte établit le Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CSCE comme principal forum de consultations politiques régulières. Elle instaure également le Comité des hauts fonctionnaires, chargé d'examiner les problèmes d'actualité, de préparer les travaux du Conseil et d'en appliquer les décisions ainsi que trois organes permanents : un Secrétariat général (situé à Prague), le Centre de prévention des conflits (situé à Vienne) et le Bureau

des élections libres²⁶ (établi à Varsovie). Autre grande avancée de la CSCE, le 19 novembre 1990, 22 membres de l'Otan et de l'ex-Pacte de Varsovie signent l'important traité sur la limitation des forces conventionnelles en Europe (FCE²⁷). En janvier 1992, la CSCE, forte du retour d'expérience provenant des cas de l'ex-Yougoslavie et du Haut Karabakh décide de rationaliser ses institutions. Souhaitant renforcer sa capacité à prévenir les conflits, la CSCE, par l'intermédiaire de son Comité des ministres des Affaires étrangères, adopte une convention destinée à régir la conciliation et l'arbitrage au sein de la CSCE. C'est ainsi qu'est établi, à Vienne le Comité permanent qui constitue le premier organe permanent de consultation politique et de décision de la CSCE. Cette décision s'accompagne de la création, également à Vienne, d'un Secrétariat général unique. A Helsinki, le 9 juillet 1992, les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent une déclaration qui institue une structure d'alerte rapide dont la mission est la prévention des conflits et la gestion de crises. Lors de cette même réunion est créée, toujours à Vienne, le Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité (FCS) sous l'égide duquel se déroulent désormais les nouvelles négociations sur la maîtrise des armements, le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité. Le FCS a plusieurs réalisations concrètes à son actif. Il s'agit principalement de la définition :

- de règles concernant l'échange d'informations à caractère militaire entre les Etats membres (planification de défense, doctrines militaires, budgets, moyens en personnel et en matériels,..),
- de principes relatifs au transfert des armements conventionnels et à la non-prolifération des armes de destruction massive.

La dernière avancée notable dans le domaine de la défense a été apportée par le Sommet d'Istanbul (18 et 19 novembre 1999). Les principaux résultats concernent l'adaptation du traité FCE et la rénovation du document de Vienne ainsi que des décisions politiques sur les questions géorgienne et moldave. Il voit également la signature de la Charte

²⁶ Rebaptisé par la suite Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

²⁷ Ce traité sera complété par un additif, l'accord FCE1A, signé à Helsinki en juillet 1992. En outre, le traité dit « Ciel ouvert », signé à Helsinki le 24 mars 1992 vise à renforcer la confiance entre les Etats membres en autorisant le survol réciproque des territoires.

de sécurité européenne qui consacre le rôle primordial que l'OSCE²⁸ doit jouer dans le traitement de la question de la dimension humaine²⁹.

2.3 Relance du processus de construction de la défense européenne

2.3.1. Réactivation de l'UEO

Le réveil de l'UEO a probablement plusieurs causes. Toutefois, la plus plausible semble être la crainte, éprouvée par les chancelleries européennes d'un relâchement du lien transatlantique. Deux événements ou décisions ont, en particulier, contribué à susciter cette inquiétude. Il s'agit, d'une part, de l'annonce par les Etats-Unis, sans consultation préalable de leurs alliés européens, de leur intention de créer une « Initiative de Défense Stratégique » et, d'autre part, de la « Crise des Euromissiles »³⁰. Le climat, entretenu par les négociations en cours entre les deux super-puissances pour le retrait des armes nucléaires de moyenne portée, a conduit les Européens à se poser la question essentielle : peut-on toujours compter sur la protection nucléaire des Etats-Unis ? Dans le cas contraire, doit-on renforcer le pilier européen de l'Otan ou doit-on créer un système de défense européen autonome ? La réponse à ces questions a défini la future nature de l'UEO.

Le réveil de l'UEO est matérialisé par la « déclaration de Rome » d'octobre 1984. Fruit de la volonté des Etats membres, emmenés par la France et la Belgique, d'affirmer la puissance européenne, elle doit ouvrir la voie à une harmonisation des vues sur les questions de défense, le contrôle des armements, le désarmement et le développement d'une coopération européenne en matière d'armements. Evoquant, pour la première fois, « l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) », elle vise à renforcer le pilier européen de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Sur la lancée de la « déclaration de Rome », le Conseil des ministres adopte, à La Haye en 1987, la plate-forme sur les Intérêts de la sécurité européenne³¹. Le choix est fait de promouvoir l'effort de défense européen au sein de l'Alliance en renforçant le pilier européen de l'Otan. La volonté de poursuivre le mouvement amène le Conseil de l'UEO à créer, en 1989, un Institut d'études de sécurité (IES) chargé

²⁸ La CSCE change de nom le 1 janvier 1995 pour s'appeler l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

²⁹ La notion de dimension humaine est directement issue de la guerre froide. Elle est le résultat d'un compromis entre l'Est et l'Ouest, les pays de l'ancien bloc communiste ayant refusé l'appellation de « droits de l'homme ».

³⁰ Panos Tsakaloyannis, *The Reactivation of the Western European Union : the Effects on EC and its Institutions*, European Institute of Public Administration 1985

³¹ Conseil ministériel de l'UEO, *Tribune sur les intérêts de la sécurité européenne*, La Haye 27 octobre 1987 (site web officiel de l'UEO).

d'aider à l'élaboration d'une identité européenne de sécurité et à la mise en œuvre de la plate-forme.

Cependant, le coup d'éclat de l'UEO reste la déclaration de Petersberg³². Les avancées majeures concernent :

- l'importance fondamentale accordée au traité sur l'Union européenne et l'intérêt porté à l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune,
- son positionnement en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance,
- sa décision de renforcer son rôle opérationnel³³.

Cette annonce a été suivie de la création et/ou de la mise à disposition d'un certain nombre de forces militaires. Ainsi l'Eurocorps (Belgique, France, Allemagne puis Espagne et Luxembourg), la Division multinationale (Belgique, Allemagne, Pays Bas et Royaume Uni), les forces amphibies (Royaume Uni - Pays Bas et Italie – Espagne), l'Eurofor (Force de réaction rapide : France, Italie, Espagne et Portugal), l'Euromarfor (Force maritime européenne : France, Italie, Espagne et Portugal), le Quartier général des First corps (Allemagne et Pays Bas), le Groupe aérien européen (France, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Espagne).

2.3.2. Le traité de Maastricht

Le traité de Maastricht³⁴ est une étape décisive vers l'intégration politique de l'Europe en ce sens qu'il entérine le consentement des Etats membres d'accorder une délégation de souveraineté à des d'institutions indépendantes³⁵. Agrégeant l'ensemble des acquis communautaires dans un cadre institutionnel unique, il innove en affirmant dans son titre V l'existence d'une politique étrangère et de sécurité commune qui en couvre tous les

³² Réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense des Etats membres de l'UEO, tenue à Bonn le du 19 juin 1992.

³³ Les missions dites Petersberg comprennent : les missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, les missions de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises ; y compris les opérations pour le rétablissement de la paix.

³⁴ Signé le 07 février 1992, entré en vigueur le 01 novembre 1993.

domaines et qui pourrait, à terme, mener à une défense commune. Le traité précise, en outre, que :

-« l'Union de l'Europe occidentale fait partie intégrante du développement de l'Union en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle »,

-« la politique de l'Union [...] respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre ».

2.3.3. Le traité d'Amsterdam

Cinq ans après Maastricht, le traité d'Amsterdam contribue au renforcement de la PESC en ce sens qu'il institue un poste de Haut représentant pour la PESC et qu'il crée une unité de planification et d'alerte rapide chargée d'évaluer les intérêts de l'Union, d'analyser l'environnement international, d'alerter le Conseil et de préparer des options politiques. Ensuite, il intègre en annexe la déclaration de Petersberg sur les missions de maintien de la paix³⁶. Enfin, et bien que le droit de veto en cas de désaccord profond ne soit toutefois pas supprimé, il prévoit une clause d'abstention constructive qui évite le blocage d'une procédure en cas de non-unanimité.

2.3.4. Saint-Malo

Le Sommet franco-britannique de Saint-Malo, tenu les 3 et 4 décembre 1998, est considéré comme le « déblocage » de la Politique européenne de sécurité commune. Pourtant, cette rencontre officielle faisait suite à un Sommet européen informel qui s'est déroulé les 24 et 25 octobre 1998 à Pörtlach en Autriche, au cours duquel le Premier ministre Tony Blair a laissé transparaître l'évolution de la position britannique en matière de défense européenne. Il cite « une forte volonté de l'Europe, partagée par le Royaume-uni, de renforcer le rôle de l'Europe dans le domaine de la Politique étrangère et de sécurité communes³⁷ ». Il poursuit en avançant qu'il apparaît essentiel à l'ensemble des participants que l'Europe soit capable de jouer un rôle plus fort et plus uni dans les décisions de politique étrangère de sécurité. Toutefois, il cadre le mouvement en précisant, d'une part, que ces constatations ne doivent nullement mener à la constitution d'une armée européenne et,

³⁵ Ces institutions représentent à la fois les intérêts communautaires, nationaux et des citoyens.

³⁶ Il s'agit de la déclaration de Petersberg, faite lors du Conseil des ministres de l'UEO, le 19 juin 1992 à Bonn, qui prévoyait des développements dans le domaine de la sécurité en Europe.

d'autre part, que le mécanisme institutionnel initié ne doit, en aucune façon, saper le rôle de l'Otan mais qu'il doit en être complémentaire.

Cette antériorité ne doit cependant pas amener à négliger l'importance de la déclaration sur la défense européenne de Saint-Malo qui peut être résumée en quatre points principaux :

- il est admis que l'Union européenne doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale. Il importe donc de mettre en œuvre de façon complète et rapide les dispositions du traité d'Amsterdam sur la PESC. En particulier le Conseil doit être en mesure de prendre des décisions portant sur tout l'éventail des actions prévues par le titre V du Traité de l'Union européenne. En outre, il incombe également au Conseil de décider le développement progressif d'une politique de défense commune dans le cadre de la PESC,
- l'Union doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales,
- l'Union européenne doit être dotée de structures appropriées lui permettant de prendre des décisions lorsque l'Alliance, en tant que telle, n'est pas engagée. Elle doit également disposer d'une capacité d'évaluation des situations, de sources de renseignement, et d'une capacité de planification stratégique, sans duplication inutile³⁸,
- l'Europe a besoin de forces armées renforcées capables de faire face rapidement aux nouveaux risques.

2.3.5. Cologne

Le Conseil européen de Cologne, tenu les 3 et 4 juin 1999 est l'occasion de la réaffirmation de la volonté des Etats membres de voir l'UE jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. Cette position se traduit par l'instauration d'une Politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PESCD) et par la désignation au poste de Haut représentant pour la PESC de M. Javier Solana³⁹. Ce Sommet voit également

³⁷ Extrait des conférences de presse tenues à l'issue du Sommet.

³⁸ Pour éviter la duplication, l'UE devra s'appuyer sur les moyens « actuels » de l'UEO et devra pouvoir recourir à des moyens militaires adaptés (moyens européens pré-identifiés au sein du pilier européen de l'Otan ou moyens nationaux et multinationaux extérieurs au cadre de l'Otan).

³⁹ M. Solana, ancien secrétaire général de l'Otan cumulait ce poste avec celui de secrétaire général de l'UEO.

l'engagement des Etats membres à améliorer l'efficacité des moyens militaires européens. Les principaux axes d'effort sont le renseignement, les capacités de projection, le commandement et le contrôle. Pour que cette vision ambitieuse devienne réalité, le Conseil décide de mettre en place un véritable dispositif de gestion des crises grâce auquel les Etats membres de l'Union, tant ceux qui sont membres de l'Otan que les neutres et les non-alliés, pourront participer pleinement et sur un pied d'égalité aux opérations de l'UE. Enfin, le Conseil prévoit de confier au Conseil « Affaires générales » l'étude des modalités de l'inclusion des fonctions de l'UEO qui seront nécessaires à l'UE pour assumer ses nouvelles responsabilités dans le domaine des missions de Petersberg.

2.3.6. Helsinki

L'avancée majeure du Conseil européen d'Helsinki⁴⁰ réside dans la traduction, en moyens militaires et en structures ad hoc, de la détermination qu'ont affichée les Etats membres de l'UE au cours des précédents Sommets et réunions bilatérales⁴¹. Ainsi, l'UE devra être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant aller jusqu'au niveau du corps d'armée soit 50000 à 60000 personnes. Ces forces seront militairement autosuffisantes et dotées de moyens de commandement, de contrôle, de renseignement, d'appui au combat et de logistique. Ces moyens incluront au besoin des éléments aériens et navals. L'objet de ces forces est de rendre l'Union capable d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg. Ce point à atteindre constitue l'objectif global ou headline goal.

Le Conseil a également décidé la mise en place de nouvelles institutions européennes de défense permettant d'assurer l'orientation politique et la direction stratégique nécessaires à la mise en œuvre de ces forces. Il s'agit d'un Comité politique et de sécurité permanent (COPS), d'un Comité militaire et d'un Etat-major (EM). Ces entités fonctionneront sous leur forme provisoire à compter du 01 mars 2000⁴². Enfin, c'est aussi à Helsinki que sont instituées, d'une part, les modalités visant à assurer la coopération, la consultation et la transparence entre l'Union européenne et l'Alliance et, d'autre part, les dispositions permettant à des Etats européens membres de l'Otan mais n'appartenant pas à

⁴⁰Le Conseil européen d'Helsinki s'est tenu les 10 et 11 décembre 1999.

⁴¹ Les deux années qui ont suivi la réunion bilatérale de Saint-Malo ont été ponctuées d'un grand nombre de rencontres, parfois peu ou pas médiatisées sans lesquelles il n'aurait pas été possible d'entretenir la dynamique (Conseil franco-allemand de Toulouse en mai 1999, Sommet italo-britannique en juillet 1999, Sommet franco-allemand en novembre 1999,..).

l'UE, ainsi qu'à d'autres Etats concernés, de participer à des opérations réalisées sous la direction de l'UE.

2.3.7. Bruxelles

Suite logique au processus engagé à Saint-Malo et entretenu depuis, se tient les 20 et 21 novembre 2000, à Bruxelles, une conférence d'engagement de capacités au cours de laquelle chaque pays révèle sa contribution militaire exacte. Les ministres de la Défense des quinze adoptent, à cette occasion, le catalogue des forces et capacités nécessaires pour les missions de Petersberg, dit « Headline goal Helsinki Catalogue » (HHC). Mis au point par un groupe appelé Headline goal task force (HTF)⁴³, ce document, qui comporte environ une cinquantaine de pages, présente sous la forme d'un tableau très précis les besoins identifiés pour quatre types de missions : séparation par la force de parties belligérantes, prévention des conflits, aide humanitaire, évacuation de ressortissants.

2.3.8. Nice

Le Conseil européen de Nice, qui se déroule du 7 au 9 décembre 2000, intervient pour consolider l'ensemble des acquis des deux dernières années. Il voit, en particulier l'adoption du traité de Nice, qui sera signé le 26 février 2001. Le nouveau document modifie le rôle dévolu à l'UEO⁴⁴ par le traité d'Amsterdam (modification des articles 17.1 et 17.3 du TUE) en lui reprenant sa fonction de gestion de crise et en incorporant, entre autres, le Centre satellitaire de Torrejon et l'Institut d'études de sécurité. Ensuite, il entérine la décision prise antérieurement portant création des trois structures dont le caractère intérimaire avait été officiellement approuvé par le conseil de l'UE⁴⁵ le 14 février 99.

2.3.9. Avancées récentes

La présidence belge de l'Union a permis de faire progresser plusieurs dossiers concernant la PESC. Tout d'abord, les deux catalogues⁴⁶ ont été mis à jour au cours d'une

⁴² Un comité politique et de sécurité intérimaire (COPSI), un organe militaire intérimaire préfigurant l'Etat-major et une équipe d'experts militaires nationaux préfigurant le Comité militaire.

⁴³ Des spécialistes de l'Otan ont apporté leur aide à l'élaboration du catalogue sous la forme de la Headline goal task force + (HTF+).

⁴⁴ La déclaration de Marseille, faite au cours de la réunion du Conseil des ministres de l'UEO, par laquelle cette organisation annonce mettre fin à ses activités date du 13 novembre 2000.

⁴⁵ Comité politique et de sécurité permanent (COPS), Comité militaire et Etat-major de l'Union européenne.

⁴⁶ Le Helsinki Force Catalog (HFC) qui répertorie les contributions des nations d'ici 2003 et le Helsinki progress catalog (HPC) qui recense les lacunes capacitaires résiduelles.

conférence d'amélioration des capacités, qui s'est déroulée à Bruxelles le 19 novembre 2001. Ensuite, le Sommet européen de Laeken a été le lieu de la déclaration de l'opérationnalité de l'UE (décembre 2001).

Partie III – Quelle Europe de la défense ?

3.1. Le besoin de défense

Avant d'avancer toute considération concernant l'Europe de la défense, il convient de procéder à un effort de définition. Il s'agit, en particulier, de bien distinguer les deux notions trop souvent confondues que sont « l'Europe de la défense » et « la défense de l'Europe ». Pour faire simple, la défense et la sécurité des Etats européens relèvent de quatre domaines distincts :

- la défense, au sens traditionnel du terme, contre une agression extérieure majeure ; laquelle est aujourd'hui improbable, mais qu'en sera-t-il dans 15 ou 20 ans ?,
- la gestion des crises endogènes qui menacent le continent depuis la fin de l'ère soviétique,
- la sécurité intérieure des Etats,
- les intérêts stratégiques propres à chaque Etat.

De toute évidence, les deux derniers domaines incombent à chaque Etat, même si certains intérêts stratégiques peuvent être communs. Le premier, quant à lui, a été confié à l'Otan. C'est la sécurité dite collective garantie par la mise en œuvre de l'article 5 et, si cela se révélait nécessaire, par le parapluie nucléaire américain. En définitive, le débat ouvert depuis Saint-Malo porte sur la seule gestion des crises pour lesquelles les membres de l'UEO se sont mis d'accord en 1992 en adoptant les missions de Petersberg. De fait, le simple bon sens doit nous conduire à parler d'Europe de la défense, la défense de l'Europe ayant une toute autre dimension.

3.2. Aspects budgétaires (annexe 3)

Que l'Europe souhaite rester sous la domination des Etats-Unis ou qu'elle aspire à son émancipation, il va lui falloir prendre en compte le problème de son budget de défense. Selon les derniers chiffres en date⁴⁷, les Etats-Unis et l'Europe des quinze disposent d'un produit intérieur brut comparable⁴⁸. Pourtant, la part de ce PIB affectée aux dépenses de

⁴⁷ Source : Année stratégique – Institut des relations internationales – septembre 2001.

⁴⁸ Respectivement 8708870 et 8271358 millions de \$.

défense est sans commune mesure de part et d'autre de l'Atlantique, représentant 3,36% pour les Etats-Unis contre 1,59% pour l'UE⁴⁹. Le problème ne se situe, toutefois, pas au niveau de la simple comparaison des chiffres. Si l'on compare, par exemple les effectifs des forces armées, la balance penche sérieusement en faveur de l'Union européenne qui aligne 1690400 combattants contre seulement 1365000 Américains. Quelles conclusions peut-on tirer de cette situation ?. Tout d'abord l'Europe a des effectifs sous les drapeaux largement supérieurs et souvent inadaptés à son besoin. Deux causes expliquent ce phénomène. Certains Etats tardent à modifier le format de leurs forces armées, que semble pourtant autoriser la nouvelle donne stratégique⁵⁰, alors que d'autres souhaitent maintenir la conscription pour des raisons historiques ou politiques. Les conséquences de ce choix sont :

- le détournement de ressources budgétaires considérables au profit d'une mission devenue hautement improbable⁵¹ et par voie de conséquence le tarissement des ressources alloués aux acquisitions et à la R&D (recherche et développement),
- paradoxalement le manque de moyens humains projetables, sachant que les législations nationales, pour ne pas parler des hommes politiques, rechignent à exposer des conscrits au feu.

Ensuite l'UE dispose largement des ressources qui lui sont nécessaires pourvu qu'elle en optimise l'emploi. Il suffit pour établir ce constat de considérer que ses intérêts de puissance n'ont rien à voir avec ceux des Etats-Unis. L'Europe a une vocation principalement européenne alors que leur grand partenaire de l'Alliance a des intérêts planétaires. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à se pencher sur une carte du continent américain et observer que les Etats-Unis se situent à la confluence de deux théâtres : un Atlantique et un Pacifique auxquels il convient d'ajouter une autre zone stratégique regroupant l'Océan Indien et le Golfe persique. Toutefois, une meilleure gestion de ses ressources suppose l'existence d'un budget européen de la défense qui permettrait, mieux que toute les bonnes volontés nationales, de combler les lacunes capacitaires identifiées. C'est d'ailleurs le second paradoxe de cette construction européenne que de ne pas avoir de budget de défense « militaire » alors que, d'une certaine façon, le budget de la politique agricole commune (PAC), qui était en particulier destiné à garantir l'indépendance

⁴⁹ Le budget de la défense des Etats-Unis est de 293000 millions de \$ contre 132125 millions de \$ pour l'UE.

⁵⁰ L'effondrement de l'Union soviétique.

⁵¹ Conflit de haute intensité opposant, au centre de l'Europe, des effectifs et des moyens matériels pléthoriques.

alimentaire de l'Europe, constituait un des éléments d'une défense « civile ». Tout se passe donc comme si les objectifs de la défense « civile » étaient atteints au prix des moyens de la défense militaire.

3.3. Les organisations en présence

3.3.1. Les organisations mineures

3.3.1.1. L'UEO

L'UEO est la plus ancienne organisation européenne ayant vocation dans le domaine de la sécurité. Au cœur des réflexions concernant aussi bien la Pesc « européenne » que l'IESD « américaine » dans les années 90, elle ne représente plus aujourd'hui qu'un système de lobbying. Auteur de son propre sabotage, perpétré par la déclaration de Marseille⁵², elle ne dispose plus que de moyens qu'elle qualifie elle-même de résiduels. Il s'agit :

- du Conseil qui se réunit une fois par an pour examiner le rapport de l'Assemblée, le budget et les aspects liés au personnel,
- de l'Assemblée parlementaire,
- du secrétariat résiduel chargé du soutien des organismes,
- de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale (OAE) et du Groupe armement de l'Europe occidentale (GAEO) qui constituent, respectivement, une personnalité juridique et un forum de dialogue dans le domaine de l'armement.

Le seul atout que possède encore l'UEO est constitué par son assemblée qui reste la seule assemblée européenne habilitée, par traité, à délibérer des questions de défense en toute indépendance. Elle s'est d'ailleurs autoproclamée « Assemblée de l'UEO – Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense ». Toutefois, il est improbable⁵³ qu'elle conserve la capacité à faire valoir son point de vue dans ce domaine et elle devrait voir son rôle limité à sa fonction de dialogue et d'échange entre les parlementaires des 28 pays.

⁵² Lors de la réunion du Conseil des ministres de l'UEO le 13 novembre 2000.

⁵³ Les membres de l'UEO étant tous membres de l'UE, il est certain que le choix qui a été fait de privilégier cette dernière pour développer la Pesc est définitif et qu'en conséquence l'Assemblée de l'UEO est destinée à travailler dans l'ombre.

3.3.1.2 L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Les grandes heures de l'OSCE remontent aux années 70 et 80 au cours desquelles elle était le lieu privilégié des négociations portant sur la réduction des armements en Europe. La disparition de l'Union soviétique⁵⁴ a conduit cette organisation à porter son intérêt vers d'autres domaines. L'émergence de la Pesc et son alternative l'IESD disposant d'autres lieux d'expression, elle a décidé de s'investir dans deux secteurs nouveaux ou qui, en tous cas, ne constituaient pas son domaine d'activité habituel. C'est le cas de la réalisation d'opérations de police⁵⁵, mais également de la dimension humaine où elle entend aujourd'hui jouer tout son rôle. Il est paradoxal de constater que cette organisation, la seule en Europe qui porte en son nom le mot sécurité, n'ait plus l'air de s'en préoccuper. D'ailleurs, s'il fallait une preuve de ce désintérêt « commandé », la Charte de sécurité européenne⁵⁶ ne comporte que trois paragraphes à la « corbeille » politico-militaire alors que le chapitre traitant de la dimension humaine en compte plus de vingt ; la majorité des références à la chose militaire ayant été progressivement évacuées des rédactions successives. En l'état, coincée entre d'une part l'Otan et d'autre part l'UE, l'OSCE a des difficultés à trouver son créneau. Il semble bien qu'elle ne puisse plus revendiquer son statut d'organisation de sécurité et qu'elle soit devenue, ainsi que certains auteurs l'ont écrit, une immense organisation non gouvernementale multifonctionnelle⁵⁷.

3.3.2. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord

Fondée en 1949, l'Otan est une organisation à la fois politique et militaire destinée à offrir un contrepoids à la politique expansionniste de l'Union soviétique. S'appuyant sur un volet militaire prépondérant, elle devait comporter deux piliers, de dimension comparable, fournis par chacune des deux rives de l'Atlantique. L'égalité n'a jamais existé et, sans qu'il soit facile de déterminer les causes⁵⁸, l'Alliance est aujourd'hui l'objet de l'hégémonie américain. Il n'en reste pas moins que cette organisation présente un certain nombre de qualités essentielles. Tout d'abord, elle est la seule qui soit capable de soutenir un conflit de haute intensité en raison de l'importance de ses moyens, tant au niveau

⁵⁴ Et la faiblesse actuelle de la Russie.

⁵⁵ la première mission de l'OSCE a été menée en Croatie à l'automne 1998

⁵⁶ Signée le 19 novembre 1999 lors du Sommet d'Istanbul.

⁵⁷ L'OSCE – Enseignement opérationnel – cycle EO 6.1 session 2001 – 2002 (document émis par le Collège interarmées de défense).

⁵⁸ Parmi les causes avancées se trouvent l'urgence créée par le début de la guerre de Corée en 1950, le faible engouement des européens pour leur défense, les échecs des différentes tentatives européennes (CED), la préférence donnée par les européens à l'intégration économique CECA, CEE, etc..

de la quantité que de la qualité (systèmes de commandement, satellites, avions de transport stratégique, etc.). Ensuite, elle dispose d'une organisation éprouvée qui repose principalement sur :

- le Conseil de l'Atlantique Nord (NAC), seul organe doté d'une autorité politique et d'un pouvoir de décision réel⁵⁹,
- le Comité des plans de défense (DPC) où sont traitées la plupart des questions de défense et celles qui ont trait à la planification de la défense collective,
- le Groupe des plans nucléaires (NPG) qui traite des questions relatives au rôle des forces nucléaires dans le cadre de la politique de sécurité et de défense de l'Otan,
- le Comité militaire qui intervient en tant que conseiller militaire des autorités politiques et établit les directives à l'intention des commandements stratégiques,
- les commandements militaires (de niveaux stratégiques, régionaux et subrégionaux).

Enfin, l'Alliance confère à ses membres le parapluie nucléaire américain⁶⁰.

En revanche, l'organisation compte un certain nombre de défauts. Le premier est existentiel puisqu'il n'est pas exagéré d'avancer qu'elle a perdu son sens avec la disparition de son ennemi⁶¹. Cette situation est avérée par l'ouverture à l'Est de l'Alliance qui y recrute ses nouveaux membres et y développe toute formes de relations⁶². Ensuite, elle est affectée de problèmes du fonctionnement au premier rang desquels figure le rôle écrasant des Etats-Unis qui ont la capacité, en raison de leur suprématie, d'imposer leur volonté dans certains domaines qu'ils estiment essentiels. Une deuxième difficulté réside dans la règle de l'unanimité qui prévaut au sein de l'organisation et qui est susceptible de bloquer des décisions attendues par la très grande majorité. L'article 5, qui a été pendant de nombreuses années, la raison d'être de l'Alliance, peut également faire débat car il ne constitue qu'une présomption d'intervention des alliés. Or, si le caractère automatique d'une intervention de l'ensemble des alliés ne faisait aucun doute dans le cadre d'une confrontation Est-Ouest

⁵⁹ Le NAC réunit, suivant les cas, les ambassadeurs, les ministres des Affaires étrangères ou les chefs d'Etats ou de gouvernements.

⁶⁰ Toutefois, leur emploi reste subordonné à l'appréciation américaine relative à la mise en jeu de leurs intérêts vitaux.

⁶¹ « L'OTAN n'est plus une machine de guerre ». Propos tenus par M. Heisbourg, directeur de la fondation pour la recherche stratégique (FRS) au Collège interarmées de défense le 20 décembre 2001.

généralisée, il n'en est plus de même aujourd'hui où aucun conflit n'est actuellement susceptible de porter simultanément atteinte aux intérêts vitaux des alliés situés de part et d'autre de l'Atlantique. Enfin, l'appartenance à l'Organisation de l'Atlantique Nord a aussi un effet induit qui est, en l'état, préjudiciable au processus d'intégration des industries de défense européennes. Etre membre de l'Alliance signifie apporter sa contribution à la collectivité. L'apport, parce qu'il doit respecter certains critères de qualité ou d'interopérabilité, a parfois présenté, par le passé, l'inconvénient d'orienter les acquisitions de matériels d'armement. Il n'est point nécessaire d'être devin pour imaginer que les règles édictées par des agences de l'Alliance, qui se trouvent juges et parties, sont susceptibles de fausser certains marchés pour le plus grand bénéfice des industries Nord-américaines.

3.3.3. L'Union européenne

Avec la disparition⁶³ de l'UEO, l'Union européenne se retrouve la seule organisation totalement européenne compétente dans le domaine de la sécurité en Europe. Elle dispose de plusieurs structures permanentes destinées à lui permettre de conduire des opérations militaires de façon autonome :

- le Comité politique et de sécurité permanent (COPS) qui est composé des représentants nationaux. Dans le cas d'une opération militaire de gestion de crise, le COPS est destiné à exercer, sous l'autorité du Conseil, le contrôle politique et la direction stratégique de l'opération. Il est présidé par le secrétaire général haut représentant pour la Pesc,
- le Comité militaire (CM) est composé des chefs d'Etat-major des armées, représentés par leurs délégués militaires. Le CM donne des avis militaires, formule des recommandations destinées au COPS et fournit des directives militaires à l'Etat-major. Le président du CM assiste aux sessions du Conseil lorsque celui-ci doit prendre des décisions ayant des implications dans le domaine de la défense,
- l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE), qui est inséré dans les structures du Conseil, a vocation à mettre ses compétences militaires au service de la PESCD, notamment pour la conduite des opérations militaires de gestion de crise menées

⁶² Partenariat pour la paix, Acte fondateur Otan-Russie, Charte de partenariat spécifique Otan-Ukraine.

⁶³ En tant qu'organe opérationnel.

par l'UE. L'EM est chargé de l'alerte rapide, de l'évaluation des situations et de la planification stratégique pour les missions dites de Petersberg.

Ces nouvelles structures, qui ont le mérite d'exister, sont cependant encore loin d'apporter à l'Europe les outils dont elle a besoin pour atteindre son objectif d'autonomie pour trois raisons majeures. Tout d'abord, l'EMUE est un Etat-major d'option stratégique et non pas un Etat-major de planification opérationnelle. Il intervient à un niveau dit pré-décisionnel et en raison de son dimensionnement⁶⁴, il est nécessaire de faire appel, une fois la décision d'intervenir prise, soit à un Etat ou à une coalition d'Etats membres de l'UE soit à l'OTAN⁶⁵. Deuxièmement, de nombreuses capacités militaires nécessaires au processus de prise de décision mais aussi au suivi et à la réalisation des opérations sont manquantes. Dans ce domaine toutefois des avancées ont été faites. La conférence d'amélioration de capacités⁶⁶ a permis, en identifiant les lacunes, d'encourager des initiatives de coopération dans des capacités déficitaires majeures. Les domaines concernés sont l'espace (observation optique et radar, communications satellitaires, et projet Galileo), les drones (MALE et multicharge-multimission), la surveillance terrestre de théâtre, la défense ATBM, le brouillage offensif et la double capacité ravitaillement en vol – transport aérien à long rayon d'action (MRTT). La troisième difficulté réside dans l'absence de contrôle parlementaire⁶⁷, bien que ce contrôle n'existe pas davantage dans certains grands Etats de l'UE tel la France et ne semble pas intéresser au plus haut point les parlementaires européens. A côté de ces inconvénients, l'UE présente un avantage indéniable. Afin d'éviter l'écueil du veto d'un membre qui pourrait bloquer une décision souhaitée par l'ensemble des autres, elle a adopté le dispositif d'abstention constructive. Cette possibilité est particulièrement intéressante si on la compare à la pratique de l'unanimité qui prévaut au sein de l'Otan.

⁶⁴ L'EMUE devrait être doté, à terme, d'environ 90 personnes. In « Les aspects institutionnels de l'Europe de la défense » Pierre Baudin - Revue défense nationale décembre 2000.

⁶⁵ Lesquels constitueront un Etat-major de circonstance ou s'appuieront sur un Etat-major permanent.

⁶⁶ Bruxelles, le 19 novembre 2001.

⁶⁷ Même si l'Assemblée de l'UEO s'est autoproclamée « Assemblée de l'UEO – Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense ».

3.4. Les forces en présence

3.4.1. Position américaine

3.4.1.1. Trois écoles de pensée ⁶⁸

Il est difficile de parler d'une position américaine à propos de l'Europe de la défense. Les différentes approches géopolitiques (réalisme, néo-réalisme, idéalisme, choc des civilisations, etc.) trouvent, en effet, leur traduction dans des écoles de pensées distinctes. La première, que l'on peut qualifier de « traditionaliste », soutient la poursuite du processus d'intégration européen. Ayant le sentiment d'un partage des valeurs communes, de part et d'autre de l'Atlantique, ses fidèles pensent que le fait de favoriser le renforcement de l'Europe consolide la communauté transatlantique et bénéficie donc également aux intérêts américains. Il faut toutefois remarquer que les partisans de cette école sont peu nombreux.

La deuxième grande tendance pourrait être baptisée « l'école des intérêts nationaux ». Pour ses tenants, la montée en puissance de l'Union européenne correspond à un besoin en ce sens qu'elle doit permettre d'alléger les charges et les responsabilités qui pèsent sur les Etats-Unis. C'est le thème du partage du fardeau, évoqué pratiquement depuis la création de l'Otan, puisqu'en 1951 déjà, c'est à dire deux ans après la création de l'OTAN, le Général Eisenhower se plaignait déjà de ce que l'Angleterre et la France n'en faisaient pas assez pour se protéger⁶⁹. C'est à cette école que semble se référer Madeleine Albright dans ses remarques relatives aux « trois D », bien que sa notion de partage du fardeau soit, dans sa conception, totalement décorrélée de la notion de partage des responsabilités. Si les partisans de cette tendance voient l'avantage que leur pays peut tirer d'une Europe forte, ils émettent cependant des doutes quant à la capacité du continent à prendre davantage de responsabilités pour sa propre sécurité et à assumer davantage de charges et de direction sur le plan international. En dépit de la lenteur du processus européen, ils restent toutefois convaincus qu'il est la meilleure solution pour permettre aux Etats-Unis de se désengager du théâtre européen pour reporter leurs moyens vers d'autres parties du Monde.

La troisième tendance est celle des « intérêts de la sécurité américaine ». Privilégiant les intérêts politiques et économiques américains, elle affiche son scepticisme quant au bénéfice que pourraient tirer les Etats-Unis de l'intégration européenne. Il ne s'agit pas ici de partager, qui le fardeau des capacités, qui les responsabilités, mais de maintenir la suprématie américaine sur l'Europe, que ce soit sur les plans économique ou politique. Les

⁶⁸ Stanley Sloan, « The United States and European Defense », Chaillot Papier 39, Institute for Security Studies, Western European Union (avril 2000)

adeptes de cette école s'autorisent, au nom de ce qui s'apparente à un véritable « combat »⁷⁰, tous les coups, y compris le sabotage du processus de construction en cours.

3.4.1.2. Anticipations américaines

Prenant acte des changements récemment intervenus, l'Otan a révisé, en 1991, son Concept stratégique. La nouvelle mouture⁷¹ intégrait le maintien d'un potentiel de défense collective, la prévention des conflits et la gestion des crises ainsi que le développement de l'Initiative européenne de sécurité et de défense (IESD). Concernant ce dernier point, il était établi que les alliés européens devaient prendre une part plus active à leur propre sécurité et que la méthode, qui consistait à renforcer le pilier européen au sein de l'Alliance, allait naturellement conduire au renforcement de l'Alliance. Sur le plan diplomatique, l'IESD répondait à plusieurs impératifs. Tout d'abord, elle correspondait à un appel aux européens pour qu'ils prennent une place plus importante dans la sécurité de leur continent, en particulier en développant leur capacités militaires. Ensuite, elle constituait une réponse au développement de la Pesc. C'est en effet par son intermédiaire que les américains entendaient canaliser, à l'intérieur de l'Alliance, les velléités d'autonomie sinon d'indépendance des européens.

Il est également un domaine qui révèle la prise de conscience par les Etats-Unis de la nécessité de faire évoluer les choses : le rapprochement Otan – UEO. Conscients du fait que l'adoption des missions de Petersberg constituait les prémisses d'un processus beaucoup plus important, il leur parut clair que l'on pouvait se diriger, si l'on y prenait garde, vers la création d'une organisation de sécurité rivale de l'Otan au sein de laquelle ils ne tiendraient pas les rênes. C'est pour cela qu'ont été établies les bases d'une coopération entre ces deux organisations. L'objectif était de donner une certaine autonomie aux Européens pour leur permettre de conduire, à travers l'UEO, des opérations de gestion de crise lorsque l'Alliance dans son ensemble ne serait pas engagée. Une réalisation mérite, en particulier, d'être évoquée. Il s'agit de la création des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM). Maintenus sous commandement Otan, ces structures ad hoc étaient destinées à intégrer des moyens de pays, membres ou non membres de l'Alliance, dans le cadre d'une intervention, éventuellement placée sous l'égide de l'UEO.

⁶⁹ Wesley K Clark « US actions push the EU to its own military force » International Herald Tribune 9/12/00.

⁷⁰ Il s'agit de défendre plus activement les intérêts des Etats-Unis.

3.4.1.3. Les garde-fous américains

L'initiative franco-britannique de Saint-Malo ayant, d'une certaine façon, court-circuité le développement de l'IESD, clé de leur politique de sécurité américaine en Europe, les Etats-unis ont dû sinon reprendre l'initiative, en tous cas marquer leur volonté. Ils l'ont fait au travers de plusieurs déclarations dont celle prononcée par Madeleine Albright, connue sous l'appellation des trois « D », est un bon condensé. La secrétaire d'Etat américaine se félicite que l'Europe ait une identité de défense et souhaite, d'une part, qu'elle lui permette d'augmenter la part des charges qui lui revient et, d'autre part qu'elle se développe au sein de l'Otan. Enfin, elle ajoute qu'il ne doit y avoir pour conséquences :

- ni duplication des moyens de l'Alliance,
- ni discrimination à l'encontre de pays qui ne sont pas membres de l'UE ou de l'Otan,
- ni découplage Etats-Unis – Europe.

Il est inutile de dire que ces trois conditions sont irréalistes et qu'elles dénotent, au mieux un manque de réflexion, au pire une volonté de maintenir l'Europe dans sa situation de vassale des Etats-Unis. En effet, est-il imaginable qu'il ne puisse y avoir de duplication s'agissant de moyens que seuls les américains possèdent tels les avions de transport stratégiques et les satellites ? En se faisant l'avocat du diable, peut-on sérieusement envisager les Etats-Unis mettant à la disposition de l'UE des moyens nationaux, pour une opération ou un conflit auquel ils auraient décidé de ne pas participer ?. Une autre question doit trouver une réponse, qu'en est-il de la sacro-sainte règle de l'unanimité qui pourrait permettre, le moment venu, à un membre de l'Alliance de s'opposer à la mise sous commandement de l'UE de moyens Otan ?⁷². Le refus de découplage pose également un problème. Bien que tout le monde s'accorde à vouloir maintenir un lien transatlantique fort, il convient de considérer que le germe du découplage est introduit par l'idée même que les Etats-Unis pourraient ne pas intervenir dans une crise en Europe et laisser ce soin à la seule UE.

⁷¹ Adoptée en 1999 à Washington.

3.4.2. Position européenne

3.4.2.1. Des oppositions fortes

La défense, qu'elle soit entendue comme Europe de la défense ou défense de l'Europe, est l'objet depuis la fin du second conflit mondial d'une confrontation entre deux positions extrêmes qui renvoient à deux conceptions contradictoires de la construction européenne. La question de fond porte sur la nature et sur le niveau de l'intégration. Le thème de la sécurité, par essence placé au cœur de la notion de souveraineté, était propice à attiser les oppositions. Il y avait, de façon caricaturale, deux forces en présence. D'une part, la France qui prône une Europe puissante nécessairement déterminée par de fortes politiques communes et par son indépendance à l'égard des Etats-Unis. D'autre part, l'Angleterre qui, considérant l'Europe sous sa dimension libre-échangiste, ne peut accepter toute atteinte au lien transatlantique et se satisfait, de fait, de son statut de subordonné au sein de l'Otan. L'impossible question est : intégration de la défense ou hégémonie des Etats-Unis ? Dans ce contexte, la signature du traité de Maastricht, en décembre 1991, apparaît comme un compromis entre les « atlantistes » menés par le Royaume-Uni et les « européens » conduits par la France et par l'Allemagne. L'accord reconnaissait, en effet, la primauté de l'Otan tout en définissant de façon claire le chemin restant à parcourir pour ajouter le domaine de la défense au processus d'intégration européenne⁷³.

3.4.2.2. Les conflits de l'ex-Yougoslavie

Les conflits liés à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie ont permis d'apprécier la capacité des Etats européens de traiter des situations de crise sur leur continent. Ainsi, les tergiversations à propos de la Bosnie Herzégovine ont constitué le premier accroc à la crédibilité des européens, incapables de s'accorder sur une stratégie commune. La leçon que les européens vont tirer de cet échec⁷⁴ est surprenante. Alors que les Etats-Unis sont intervenus avec réticence, les européens réagissent en décidant de renforcer, non pas une organisation purement européenne (UEO), mais l'Otan dont il est certain qu'elle n'interviendra jamais sans le consentement de son membre le plus puissant. Le conflit du Kosovo peut être considéré comme celui de la prise de conscience européenne. Les

⁷² La Turquie a déjà usé de son veto lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord du 15 décembre 2000 pour refuser à l'UE un accès automatique aux capacités de planification opérationnelle de l'Otan.

⁷³ Dans cet accord, les membres de l'UE ont marqué leur volonté d'avoir une politique étrangère et de sécurité commune qui pourrait, à terme, conduire à la création d'une défense commune.

chancelleries ont pu apprécier leur dépendance vis à vis des Etats-Unis. Possédant seuls les moyens de commandement et la plus grande partie des moyens militaires nécessaires pour mener la campagne aérienne, les Américains ont pratiquement dicté les modalités des opérations. Il ne fait aucun doute que le sentiment d'une Europe marginalisée sur son propre continent, quasiment humiliée de par son incapacité de peser réellement sur la gestion de la crise, est pour beaucoup dans le changement de position britannique.

3.4.2.3. Le revirement britannique⁷⁵

Les Britanniques, avaient toujours été, jusqu'alors, soucieux de privilégier le lien transatlantique. Toutefois, la Bosnie Herzégovine et le Kosovo allaient entraîner une prise de conscience de leur part qui peut se résumer en deux points. Tout d'abord, les européens ne faisaient pas leur part de travail au sein de l'Alliance qui restait dominée par les Etats-Unis. Ensuite, l'Europe payait sa faiblesse, qui apparaissait au travers de son manque d'efficacité militaire, par une perte d'influence politique. C'est à mon sens ce point qui a déclenché le « basculement ». On a souvent évoqué le pragmatisme britannique et rarement de la fierté du ce peuple Anglais. Pourtant, il n'est qu'à observer l'histoire pour apprécier à quel point cette qualité l'habite. Or, il n'a jamais été dans les habitudes de la Grande Bretagne d'être réduite au rang de second couteau ainsi que cela a été le cas lors des crises balkaniques récentes. Ce qui était acceptable, dans le cadre d'un conflit de haute intensité opposant deux super-puissances assistées de leurs coalitions, devenait intolérable dès lors que l'on se situait dans le domaine de la gestion de crise. La libération du verrou britannique entraîna une accélération du processus de développement de la Pesc et, en dépit de précautions concernant la nécessité de maintenir le lien transatlantique, la volonté d'acquérir une capacité de mener à bien, de façon autonome, les missions de Petersberg.

3.5. Le nécessaire rééquilibrage

3.5.1 Constat

Il ne fait aucun doute que le déséquilibre flagrant des capacités militaires des Etats-Unis et de leurs alliés Européens constitue le point de fixation de leur ressentiment

⁷⁴ La gesticulation des chancelleries européennes et le lieu de la signature de l'accord de paix (Dayton) en disent long sur le rôle joué par les organisations et par les Etats européens.

⁷⁵ Le revirement britannique est antérieur à la campagne aérienne du Kosovo. Toutefois, il lui est lié en ce sens que Monsieur Blair ne laissait pas d'être inquiet sur la façon dont l'Europe pourrait gérer les opérations si les Etats-Unis choisissaient de ne pas s'engager.

mutuel. Pratiquement depuis la création de l'Alliance, les Américains se plaignent, de façon récurrente, du partage inégal du fardeau. La période actuelle, marquée par la volonté des Européens de s'affirmer sur le plan international, n'est pas synonyme d'apaisement. Les reproches existent toujours, même si leur nature a changé. Ils portent, en particulier, sur la méthode adoptée par leurs partenaires qui se préoccupent trop, à leur sens, du processus et pas assez des résultats (capacités militaires). De leur côté, les Européens nourrissent une certaine frustration à l'égard des Etats-Unis. Ce sentiment a deux origines bien distinctes. Tout d'abord, il traduit l'insatisfaction ressentie par plusieurs Etats de l'actuelle atrophie politique de l'Europe ; point sur lequel nul autre que les Européens ne devrait pourtant être blâmé. Mais, il tire sa plus grande force de ce que leur allié considère comme un simple « leadership » et qu'ils ressentent souvent comme « unilatéralisme » voire hégémonisme. Il faut admettre que la volonté, exprimée à plusieurs reprises par les Etats-Unis, de conserver une sorte de tutelle⁷⁶ sur toute opération qui se déroulerait en Europe, est critiquable. De même, l'accord conclu les 3 et 4 juin 1996 à Berlin, qui prévoyait la constitution de GFIM, n'est pas exempt de reproche. Leur emploi étant soumis à l'accord préalable des instances atlantiques, c'est à dire en pratique des Etats-Unis, et l'ensemble des fonctions nécessaires⁷⁷ pour mener une opération dépendant de l'assistance qu'elles voudraient bien leur donner, il est permis de se poser la question de la viabilité d'un tel dispositif, à l'occasion d'une opération à laquelle les Etats-Unis ne souhaiteraient pas participer. Enfin, certaines décisions prises par l'allié Américain amènent à considérer, sous un jour pour le moins défavorable, sa volonté à traiter d'égal à égal avec ses partenaires. L'exemple le plus récent a été donné par l'annonce, faite sans réelle concertation préalable, de la décision de développer le National missile defense (NMD). Pour certains, cette façon de faire prouve que les Etats-Unis privilégient la défense et les moyens militaires par rapport à la prévention et illustre leur volonté de domination.

3.5.2. Solution

« Une Alliance pour être durable doit être équilibrée ». C'est en ces mots que s'exprimait le général Kelche, chef d'Etat-major des armées françaises au cours d'une conférence prononcée au Collège interarmées de défense le 20 décembre 2001. Cette citation constitue le point de départ de notre solution pour l'Europe de la défense. Il s'agit de

⁷⁶ C'est le Conseil de l'Otan qui décide, en dernier ressort, de l'opportunité de mettre ses forces à la disposition d'une autre organisation.

⁷⁷ Logistique, renseignement.

rééquilibrer l'Alliance. Cette action, en apparence simple, sous-entend plusieurs préliminaires. Tout d'abord, il faut redéfinir le rôle de l'Alliance et en premier chef son périmètre. Autrement dit, les Etats européens peuvent-ils et doivent-ils se trouver engagés dans une opération réalisée au profit des Etats-Unis, hors de toute zone considérée par eux comme stratégique ou vitale⁷⁸, alors que ces derniers s'arrogent le droit de ne pas intervenir au cœur de l'Europe ?. Ensuite, est-il envisageable de perpétuer les structures de commandement actuelles qui donnent, lors des situations de crise, la désagréable impression d'un mélange des genres entre, d'un côté, l'Alliance et les Etats-Unis lesquels sont difficiles à distinguer et, de l'autre, les contributeurs Européens⁷⁹. Une évidence devrait conduire les Européens à revendiquer davantage de responsabilités en Europe. A mon sens, ces deux questions appellent des réponses simples. Oui, les européens sont susceptibles d'intervenir, hors de leur zone d'action habituelle⁸⁰, pour marquer leur solidarité avec leur allié américain et pour affirmer le partage de valeurs communes. Concernant les structures de commandement, il apparaît nécessaire de procéder à un « new deal » qui pourrait être résumé en : davantage de responsabilités pour les Européens dans l'Alliance contre une meilleure contribution militaire et une plus grande implication face aux défis stratégiques globaux⁸¹. Traduite en termes concrets, cette proposition constituerait une sorte de réplique européenne de la doctrine Monroe⁸². La prépondérance de commandement serait donnée aux Européens dès lors que le théâtre d'opération serait situé en Europe ou à ses abords et aux Américains dans les autres cas. Cette solution présenterait donc l'avantage d'une plus grande responsabilisation des européens concernant leur politique de sécurité et les moyens qu'ils y allouent. Elle correspondrait également à un besoin américain puisqu'une étude, révélée au mois de mai 2001 par le New York Times, a indiqué que la Pacifique était devenu la région la plus importante pour les planificateurs militaires américains⁸³. Ces éléments, corroborés par la diminution des effectifs américains sur le théâtre européen (de 300000 à 100000

⁷⁸ Comme c'est le cas en ce moment avec la guerre aux terroristes.

⁷⁹ L'Europe était, lors de la crise du Kosovo, sous la dépendance stratégique américaine. Ce sont en effet la machine et la doctrine américaine qui ont dicté la stratégie de l'Alliance, s'appuyant sur le poids prépondérant de l'USAF. Parmi les 1058 avions de combat intervenant sur le théâtre, plus des deux tiers – 731 avions – étaient américains.

⁸⁰ L'Europe et ses abords, le Moyen-Orient et le Nord de l'Afrique.

⁸¹ La chasse aux terroristes par exemple, mais également une participation plus importante à la sécurité du Golfe persique.

⁸² Monroe fut le cinquième président des Etats-Unis d'Amérique (1758-1831). Il édicta une doctrine (Congrès, le 2 décembre 1823) selon laquelle les Etats européens ne devaient pas intervenir sur le continent américain, les Etats-Unis s'engageant par ailleurs à ne pas intervenir dans les colonies européennes ni dans les conflits entre les Etats européens.

⁸³ Année stratégique 2002.

hommes), sont, d'ailleurs, susceptibles de garantir un accueil favorable aux propositions européennes. Enfin, elle contribuerait à améliorer la qualité des accords internationaux. Associés à un partenaire à leur dimension, les Etats-Unis, davantage à l'écoute, renoueraient avec la culture du compromis ce qui contribuerait à l'amélioration des relations internationales et donc des accords qui en découlent⁸⁴.

Toutefois, cette solution, aussi séduisante qu'elle soit, impose pour être pérenne certaines obligations. Tout d'abord, il convient d'augmenter, de façon conséquente, les capacités militaires européennes. Or, sur ce point, il n'est plus possible de s'en remettre au seul bon vouloir. La volonté de développer une politique de sécurité commune au sein de l'UE est inconciliable avec la distorsion observée dans les budgets de défense des membres de l'Union. Il n'est, en particulier, plus acceptable que les investissements consentis par les partenaires d'un projet commun, connaissent une telle disparité⁸⁵. Il devient nécessaire de prévoir un budget de défense européen auquel chacun contribuerait selon des règles à définir⁸⁶. Ce serait lui qui financerait, par exemple les capacités dites stratégiques, que tous jugent indispensables mais que chacun considère trop cher, tels les moyens de ravitaillement en vol et les systèmes utilisant des satellites (renseignement, positionnement) par exemple. La deuxième obligation est d'ordre institutionnelle. Il convient, en effet, de se souvenir des leçons du Kosovo : le plus bel arsenal du monde ne saurait tenir lieu de stratégie. En effet, s'il est nécessaire de développer certaines capacités militaires, il est primordial d'œuvrer à la constitution d'une véritable diplomatie européenne. Pour cela il faut « institutionnaliser » l'Europe de la défense avec la cohorte de problèmes que cela entraîne. Le point de départ pourrait ressembler à un livre blanc qui définirait les objectifs et le périmètre de la défense et les moyens à constituer. Soumis aux parlements nationaux, il constituerait le centre de gravité de la Pesc. L'UE ayant montré sa détermination à jouer un rôle actif dans le domaine de la défense et les Etats membres l'ayant approuvé, il ne resterait plus qu'à alimenter le budget commun pour le développement des moyens « stratégiques » et les budgets nationaux pour les autres.

⁸⁴ Les accords de Dayton auraient, de toute évidence, été différents si les Etats-Unis avaient disposé de partenaires européens déterminés autour d'une politique commune claire. Ce n'était pas le cas.

⁸⁵ La part du budget de la défense exprimée par rapport au produit intérieur brut est passée, entre 1998 et 2001, de 3 à 2,5% en France, de 3 à 2,4% en Grande Bretagne, de 1,6 à 1,5% en Allemagne, de 1,4 à 1,2% en Espagne. Elle est restée stable à 1,9% en Italie. En comparaison, elle est passée de 3,5 à 2,9% aux Etats-Unis. Sources Otan (pensions incluses) : édition décembre 2001.

⁸⁶ La reconnaissance de particularismes au sein de l'UE n'est pas pour favoriser les calculs. Ainsi le Danemark ne contribue pas à l'objectif global fixé à Helsinki en raison d'une dérogation qui lui a été accordée sur le volet défense dans le traité d'Amsterdam.

Conclusion

L'avenir de l'Europe, en tant qu'acteur incontournable des relations internationales, passe par une politique de sécurité commune à l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le traité d'Amsterdam porte la marque de sa détermination en ce domaine et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la Pesc sont identifiés et souvent en cours de réalisation. Toutefois, certaines lacunes existent. C'est de la capacités des européens à les combler que dépendra leur statut sur l'échiquier international. L'alternative est entre le rôle de faire-valoir des Etats-Unis et celui de véritable partenaire. Ce changement dans la relation transatlantique est indissociable du rééquilibrage de l'Alliance atlantique. Toutefois, cet objectif ne saurait être atteint sans un investissement à la hauteur de la tâche. En particulier, les Etats européens doivent avoir présent à l'esprit que rien n'est faisable sans une réelle prise en compte, au niveau du budget communautaire, du domaine de la sécurité. Refuser d'accepter cette évidence reviendrait à pérenniser la situation actuelle qui voit 275 millions d'Américains assurer la défense de 375 millions d'Européens⁸⁷.

⁸⁷ Estimation 2000. Source encyclopédie Microsoft Encarta 2001.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages en français

- Les leçons du Kosovo, Paris; Ministère de la défense, DICOD, novembre 1999.
- L'Union européenne, le traité de Maastricht, commission européenne, bureau de représentation en France.
- Les traités de Rome, Maastricht et Amsterdam – textes comparés édition 1998 – la documentation française.
- Livre blanc de la défense
- Collection réflexe Europe Les institutions de l'union européenne 4^{ème} édition 2001 Yves Doutriaux Christian Lequesne La documentation française.
- Les institutions internationales II - Revue d'études P-311.
- Manuel de l'OTAN – partenariat et coopération / bureau de l'information et de la presse de l'OTAN.
- Manuel de l'OTAN : édition du 50ème anniversaire, Bureau de l'Information et de la Presse 1999.
- Le concept stratégique de l'Alliance.

Rapports institutionnels

- La Politique étrangère et de sécurité commune de L'Union européenne, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1996.
- De Saint-Malo à Nice les textes fondateurs de la défense européenne réunis par Maartje Rutten cahiers de Chaillot n°47 mai 2001.
- Mme Bakoyianni. (rapporteur à la commission de défense de l'Assemblée de l'UEO) "Mise en œuvre des décisions du sommet de Nice dans le domaine opérationnel de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), Document A/1734, 19 juin 2001.
- Mme Guirado et Mme Katseli (au nom de la commission pour les relations parlementaires et publiques de l'Assemblée de l'UEO) "L'UEO – Union de l'Europe occidentale », 1998.
- M. Meale (au nom de la commission technique et aérospatiale de l'Assemblée de l'UEO) "Les équipements militaires pour la gestion européenne des crises – réponses au rapport annuel du Conseil », Document C/1760, 6 novembre 2001.
- L'Union européenne, le traité de Maastricht, commission européenne, bureau de représentation en France.

Document divers

- Année stratégique 2002 – Institut des relations internationales et stratégiques – septembre 2001.
- Ramses 2002 les grandes tendances du monde - Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet.
- Ramses 2000 les grandes tendances du monde - Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet.
- Revue de la défense nationale.
- Repères pratiques – La géographie du monde J.P. Paulet Nathan – septembre 1998.
- Bilan du monde Edition 2002 Le Monde.
- Bilan du monde junior Edition 2001/2002 Le Monde.

Revue d'études

Politique et stratégie - Les institutions internationales II - Les organisations de sécurité de la zone euro-atlantique - P311.

Politique et stratégie - Les institutions internationales III – L'Europe - P312.

Politique et stratégie – La situation géostratégique en Méditerranée - P320.

Grands problèmes actuels – La construction européenne - P412.

Grands problèmes actuels – Les problèmes de la démographie dans le monde - P416.

Document émis par le Collège interarmées de défense (CID)

L'OSCE – Enseignement opérationnel – cycle EO 6.1 session 2001 – 2002.

L'Otan – Enseignement opérationnel – cycle EO 6.1 session 2001 – 2002.

Union européenne et Union de l'Europe occidentale – Enseignement opérationnel – cycle EO 6.1 session 2001 – 2002.

Personne contactée

Vice-Amiral Gilles COMBARIEU, Secrétaire de la commission de défense de l'Assemblée parlementaire de l'UEO

Sites internet

www.europa.eu.int : Union européenne.

www.europarl.eu.int : Parlement européen.

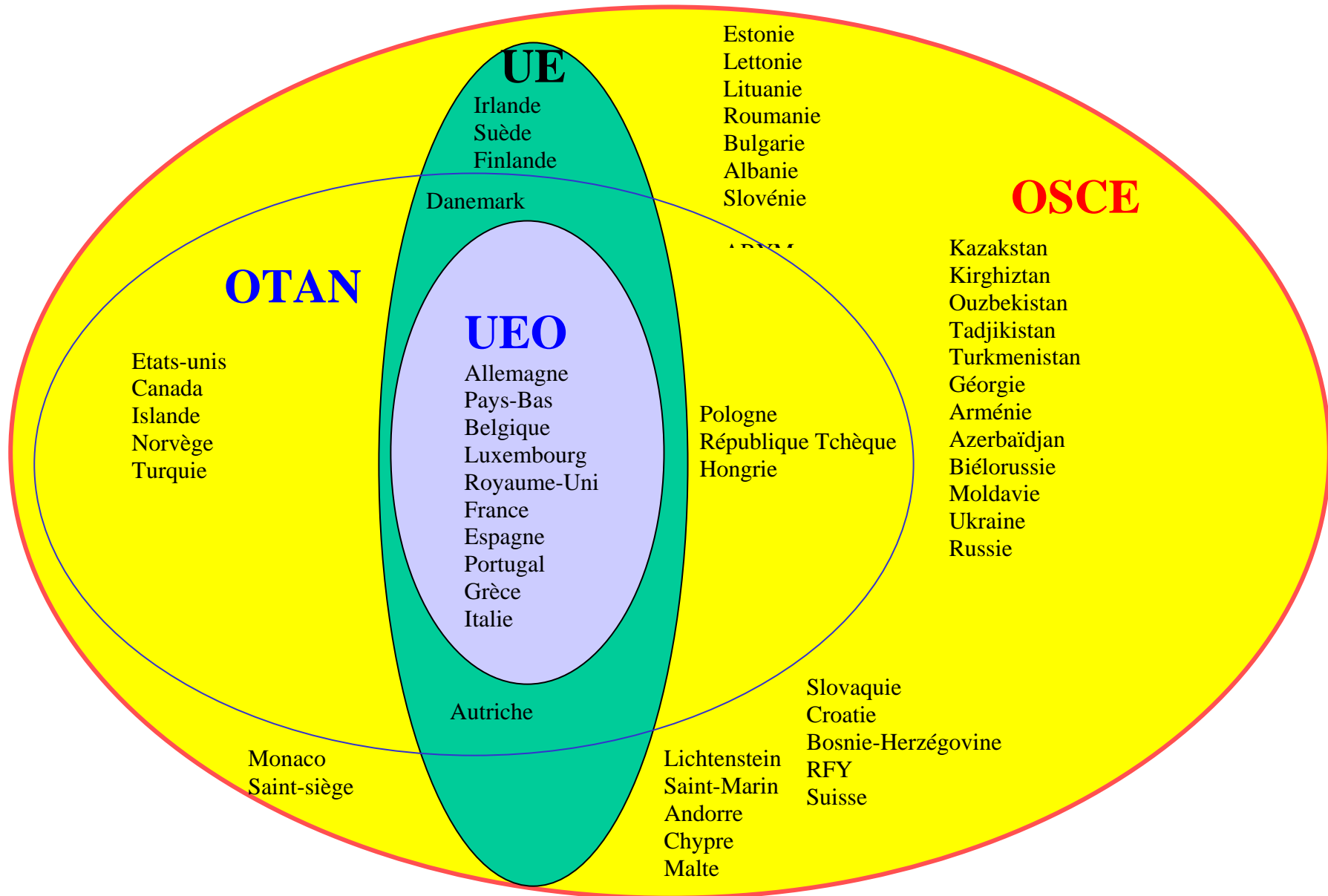
www.europa.eu.int/comm : Commission européenne.

www.weu.int : Union de l'Europe occidentale.

www.nato.int : Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

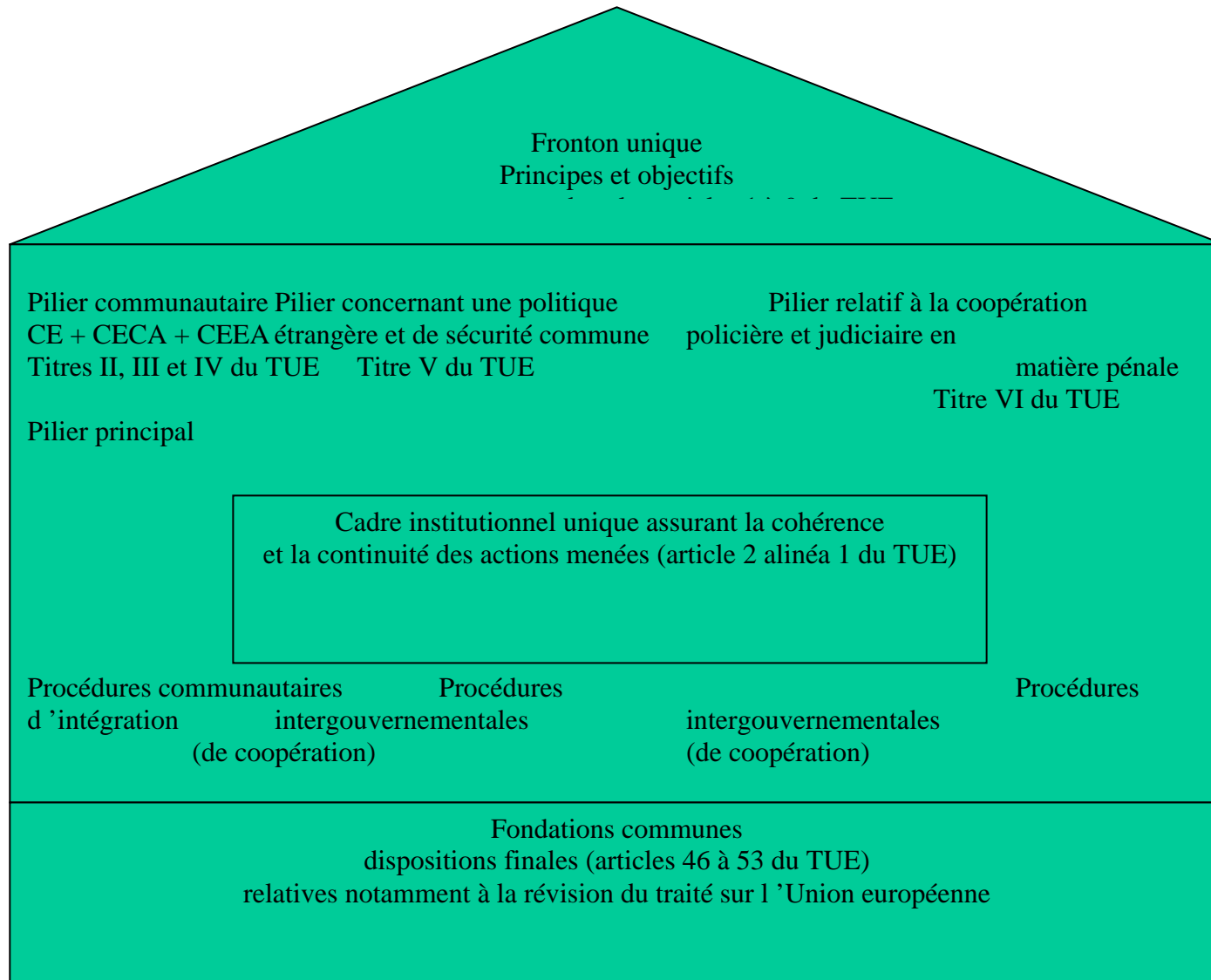
ANNEXE 1

LES PRINCIPALES ORGANISATIONS DE SECURITE EN EUROPE



ANNEXE 2

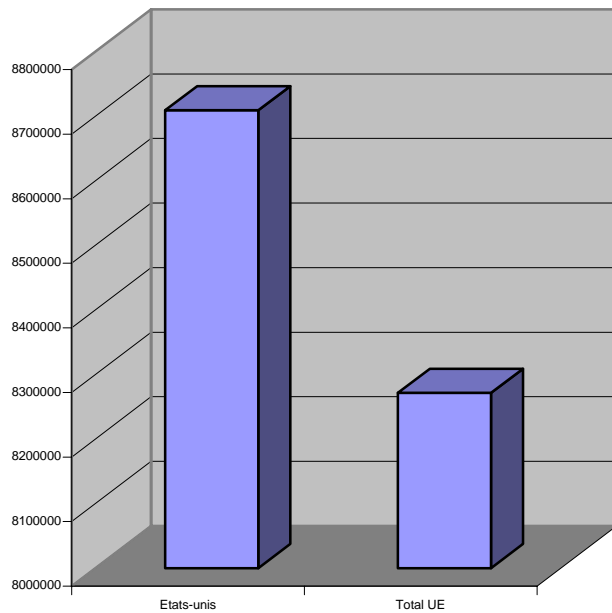
LES TROIS PILIERS DE L'UNION EUROPEENNE



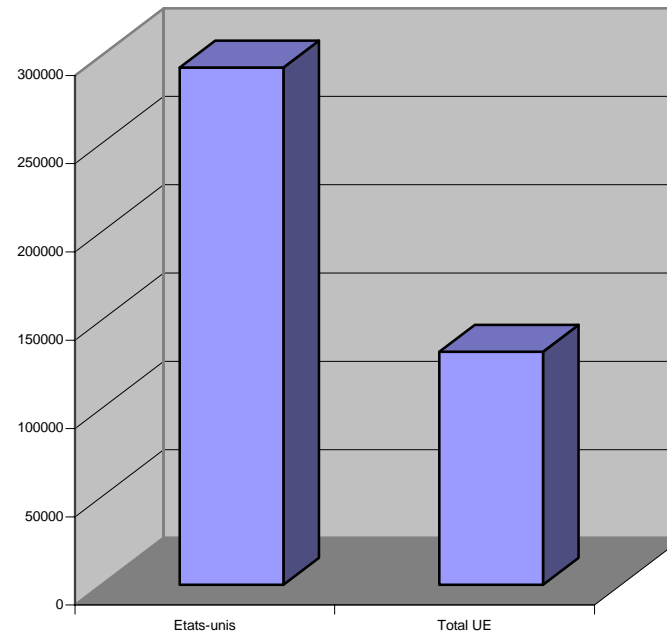
ANNEXE 3

COMPARAISON ETATS-UNIS / UNION EUROPEENNE

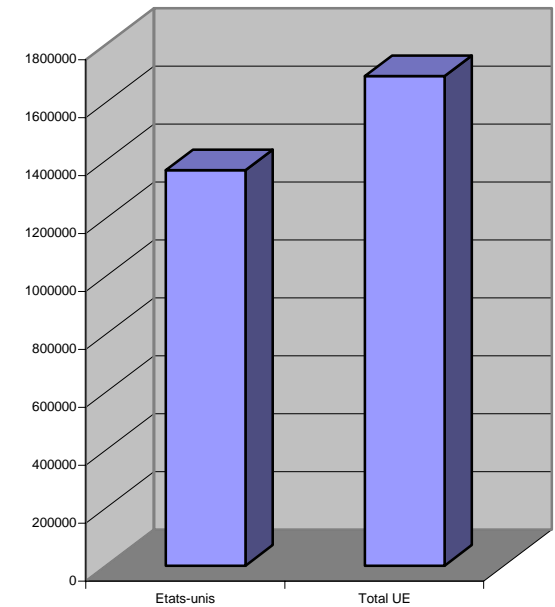
PRODUIT INTERIEUR BRUT en millions de \$



BUDGET DE LA DEFENSE en millions de \$



EFFECTIFS DES FORCES ARMEES



Source : Année stratégique - Institut des relations internationales - septembre 2001